

PROFIL DU GABON

**APPLICATION D'ACTION 21:
EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR
L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, 1992**
Information soumise par le Gouvernement du Gabon auprès de la
Commission du développement durable des Nations Unies.

Département de la coordination des politiques et du développement durable

Division du développement durable

Le Profil du Gabon apparaîtra également sur le site :

<http://www.un.org/dpcsd/earthsummit>

RÉPUBLIQUE GABONAISE

Le Profil du Gabon a été soumis par : Une Commission Nationale du Développement Durable.

Nom du Ministère/Bureau: Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction Générale de l'Environnement.

Date: Juillet 2002

Soumis par: Mr Emile DOUMBA , Ministre chargé de l'Environnement.

Adresse postale: B.P. 199, Libreville, Gabon

Téléphone : (241) 76 13 81

Téléfax : (241) 76 13 80

Adresse électronique: dgegabon@internetgabon.com

Note du Secrétariat : Nous avons essayé d'attribuer un nombre exact de pages pour chaque profil. Cependant, le Secrétariat s'est permis de réduire le nombre de pages pour ces profils dont les gouvernements n'ont pas rempli les tableaux des chapitres 4 et 17, et en même temps pour ne pas gaspiller du papier. Par conséquent, on peut trouver certaines inconsistances parmi les profils des différents pays.

Toutes les statistiques apparaissent telles que fournies par chaque gouvernement.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	
SITUATION GÉNÉRALE	
FICHE DOCUMENTAIRE	
CHAPITRES D'ACTION 21	
2.	Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement et politiques internationales
3.	Lutte contre la pauvreté
4.	Modification des modes de consommation
5.	Dynamique démographique et durabilité
6.	Protection et promotion de la santé
7.	Promotion d'un modèle viable d'établissements humains
8.	Intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement
9.	Protection de l'atmosphère
10.	Conception intégrée de la planification de la gestion des terres
11.	Lutte contre le déboisement
12.	Gestion des écosystèmes fragiles: lutte contre la désertification et la sécheresse
13.	Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes
14.	Promotion d'un développement agricole et rural durable
15.	Préservation de la diversité biologique
16.	Gestion écologiquement rationnelle des biotechniques
17.	Protection des océans et des toutes les mers _ y compris les mers fermées et semi-fermées - et des zones côtières et protection, utilisation rationnelle et mise en valeur de leurs ressources biologiques
18.	Protection des ressources en eau douce et de leur qualité: application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau
19.	Gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxic, y compris la prévention du trafic international illicite de produits toxiques et dangereux
20.	Gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, y compris la prévention du trafic international illicite de déchets dangereux
21.	Gestion écologiquement rationnelle des déchets solides et questions relatives aux eaux usées
22.	Gestion sûre et écologiquement rationnelle des déchets radioactifs
23-32	Principaux groupes
33.	Ressources et mécanismes financiers
34.	Transfert de techniques écologiquement rationnelles, coopération et création de capacités
35.	La science au service d'un développement durable
36.	Promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation
37.	Mécanismes nationaux et coopération internationale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement
38.	Arrangements institutionnels internationaux
39.	Instruments et mécanismes juridiques internationaux
40.	L'information pour la prise de décisions

SIGLES ET ACRONYMES

ACDAC	Agence de Conservation et Développement en Afrique Centrale
ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AFD	Agence Française de Développement
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ANCR	Auto-évaluation Nationale en Renforcement des Capacités
APD	Aide Public au Développement
APELL	Sensibilisation et Préparation aux Accidents Industriels au Niveau Local
APIP	Agence pour la Promotion des Investissements Privés
ASF	Aventures Sans Frontières (ONG)
BAD	Banque Africaine de Développement
CARPE	Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CATH	Centre d'Appui Technique à l'Hévéaculture
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CEAO	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEB	Compagnie Equatoriale du Bois
CEE	Commission Economique pour l'Europe
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale
CENAP	Centre National Antipollution
CENAREST	Centre National de Recherche Scientifique et Technique
CEPALC	Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
CES	Conseil Economique et Social
CESAP	Commission Economique pour l'Asie et le Pacifique
CFC	Chlorofluorocarbone
CFPI	Commission de la Fonction Publique Internationale
CGIAR	Groupe Consultatif de la Recherche Agricole Internationale
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la mer
CILE	Centre International de Liaison pour l'Environnement
CILSS	Comité Permanent Inter-États de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRC	Centre International de Recherche sur le Cancer
CIRMF	Centre International de Recherche Médicale de Franceville
CIUS	Conseil International des Unions Scientifiques
CMA	Conseil Mondial de l'Alimentation
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COGEMA	Commissariat Général à l'Energie Atomique (France)
COI	Commission Océanographique Internationale
COMUF	Compagnie Minière d'Uranium de Franceville
COREP	Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée
CORFEM	Confédération des Organisations Féminines

DSRP	Document pour la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOFAC	ECOsystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
EDS	Etudes de Démographie et Santé
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FAGA	Fonds d'Aide et de Garantie
FAH	Fonds d'Aide à l'Habitat
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNH	Fonds National pour l'Habitat
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FODEX	Fonds D'EXpansion
FSC	Forest Steward Council
GEF	Global Environment Facilities
GEMS	Système Mondial de Surveillance Continue de l'Environnement
GEMS/EAU	Programme Mondial de Surveillance de la Qualité de l'Eau
GESAMP	Groupe Mixte d'Experts Chargés d'Etudier les Aspects Scientifiques de la Pollution des Mers
GIPME	Étude Mondiale de la Pollution dans le Milieu Marin (UNESCO)
GLOSS	Global Sea Level Observing System
GREH	Groupe de Recherche en Ecosystèmes Humides
GRID	Base de Données sur les Ressources Mondiales (GEMS)
GTOS	Système Mondial d'Observation de la Terre
GTZ	Coopération Allemande
IAI	Institut Africain d'Informatique
IEC	Information Education et Communication
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement
INFOTERRA	Système International d'Information sur l'Environnement
IPCC	Groupe Intergouvernemental de l'Evolution du Climat (OMM/PNUE)
IRAF	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières
ISO	International Organisation for Standardization
MARPOL	Convention Internationale pour la Prévention de la Pollution par les Navires
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
OGAPROV	Office Gabonais de PROmotion de la Viande
OHADA	Organisation et Harmonisation Africaine du Droit des Affaires
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMAOC	Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
OMI	Organisation Maritime Internationale

OMM	Organisation Météorologique Mondiale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OPRAG	Office des Ports et Rades du Gabon
OZI	Opération Zonage Intégrée
PAFN	Plan d'Action Forestier National
PAFT	Plan d'Action forestier Tropical
PAPSUT	Projet d'Ajustement et de Planification des Secteurs Urbains et des Transports
PCM	Programme Climatologique Mondial (CIUS/OMM/UNESCO)
PIB	Produit Intérieur Brut
PICG	Programme International de Corrélation Géologique
PIGB	Programme International Concernant la Géosphère et la Biosphère
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNAS	Plan National d'action Sanitaire
PNB	Produit National Brut
PNSD	Pacte National de Solidarité et de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRGIE	Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
REJEAC	Réseau des Journalistes Environnementaux d'Afrique Centrale
RISCPT	Registre International des Substances Chimiques Potentiellement Toxiques
SAO	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SEDEP	Société d'Etudes et de Développement Electrotechnique Polynésienne
SEEG	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SGP	Système Généralisé de Préférences
SIG	Système d'Information Géographique
SIGEF	Système d'Information pour la Gestion des Eaux et Forêts
SME	Système de Management Environnemental
SMO	Système Mondial d'Observation (OMM/VMM)
SNI	Société Nationale Immobilière
SOMIMO	Société Minière du Moyen Ogooué
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources
UNDRO	Bureau de Coordination des Nations Unies pour les Secours en cas de Catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIDO	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
UNU	Université des Nations Unies

USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
VAG	Veille de l'Atmosphère Globale (OMM)
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VMM	Veille Météorologique Mondiale (OMM)
WTO	Organisation Mondial du Commerce
WWF	Fonds mondial pour la Nature
ZEE	Zone Economique Exclusive

SITUATION GÉNÉRALE

Le Gabon est une République Laïque, Démocratique et Sociale, organisée selon les principes de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire et de l'Etat.

La Cour Constitutionnelle qui est la juridiction la plus haute de l'Etat juge de la constitutionnalité des lois et garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. C'est l'organe régulateur du fonctionnement des institutions et de l'activité des pouvoirs publics.

Le Parlement, organe législatif, est composé de 2 chambres : l'Assemblée Nationale avec 120 députés et le Sénat avec 91 sénateurs.

Le Conseil Economique et Social est l'organe consultatif qui a compétence sur tous les aspects du développement économique, social et culturel au Gabon. Ses prérogatives ont trait notamment à : L'orientation générale de l'économie du pays ; La politique financière et budgétaire ; La politique de gestion des matières premières ; La politique sociale et culturelle ; et la politique de l'Environnement.

Le Conseil National de la Communication veille à l'expression de la démocratie et de la liberté de la presse sur toute l'étendue du territoire.

Le Chef de l'Etat a placé son action publique depuis 1998, dans le cadre du Pacte National de Solidarité et de Développement (PNSD), visant à consolider le processus démocratique et le progrès économique et social pour tous les gabonais. Le gouvernement élargi, mis en place le 27/01/2002, est composé de 31 départements ministériels et comprend 39 membres dont 35 de la majorité présidentielle et 4 de l'opposition.

Sur la base du PNSD, ce gouvernement a développé un programme dont les grandes lignes sont : La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sous toutes leurs formes ; La promotion de la réinsertion sociale ; Le renforcement de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption ; L'assainissement des finances publiques ; L'amélioration de l'équipement du pays ; L'instauration d'une politique extérieure tournée vers une diplomatie des Affaires au service du Développement.

Le Gabon a une superficie de 267.667 km² et une population estimée à près de 1.126.500 habitants . Les réserves en ressources naturelles du pays sont importantes. Depuis l'indépendance, toute l'activité économique a été basée sur l'exploitation des ressources naturelles et concentrée dans le secteur primaire (pétrole, manganèse et bois). Ce qui rend le pays dépendant de l'évolution des cours de ces matières et des fluctuations du dollar américain. La crise de 1986-87 a plongé le pays dans une grande crise financière et sociale, et a amené les pouvoirs publics à reconsidérer la structure de l'économie et la stratégie de développement.

Sous la houlette du Ministère de la Planification, le gouvernement a élaboré une réflexion stratégique à long terme : Gabon 2025. Ce document est un guide à la décision et à la gestion du développement à court et moyen terme à partir d'une vision future.

Après le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur la croissance et la réduction de la pauvreté (Libreville, Janvier 2000), le gouvernement gabonais a élaboré un document pour la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui est un outil de mise en œuvre de la vision Gabon 2025.

Les principales orientations du DSRP sont : l'accélération de la croissance (en développant les secteurs

dans lesquels les pauvres travaillent : agriculture, pêche, forêts, tourisme et en stimulant le secteur privé) ; l'amélioration de l'infrastructure dans les zones pauvres ; l'accroissement des ressources humaines ; le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles.

Dans le même temps, le gouvernement a mis en œuvre un programme de réformes administratives et de modernisation de l'Etat géré et coordonné par le Commissariat Général à la Réforme Administrative du Ministère de la Fonction Publique.

FICHE DOCUMENTAIRE

- "Etude socio - juridique du statut de la femme gabonaise", Mars 1997.
- "Gabon, Enquête Démographique et de Santé, DGSEE", Juin 2000.
- "Rapport d'activité 2000", Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- "Avant projet de Rapport au Gouvernement version 03", extraits sectoriels, Ministère du Plan, Mars 2002.
- "Rapport sur l'état de l'Environnement du Gabon", ADIE/UNGC, juillet 2000. Indicateurs sur le genre, la pauvreté et l'Environnement sur les pays Africains, volume 1, BAD, 2000.
- "Forum économique, Commercial et Culturel, journée portes ouvertes sur le Gabon", Ambassade du Gabon au Japon, mai 2002.
- "Sommet de la Terre 1992, Programme d'action, version grand public", Centre pour notre Avenir à tous, 1993.
- "Déclaration de Politique Générale du Premier Ministre à l'Assemblée Nationale", Libreville, Mars 2002.
- "Partenariat Mondial pour l'Environnement et le Développement", Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement, Genève, 1992.
- "Programme Villes-santé : Plan d'action triennal 2000-2002, Ville de Libreville", Directions de l'Habitat et de l'Urbanisme, 1998.
- "Enquête Budget Consommation : Les Conditions de vie des populations africaines, Libreville et port Gentil", tomes 1 et 2 (Analyse et Résultats).

REPUBLIQUE DU GABON

Nom du/des principal(aux) mécanisme(s)/conseil(s) de coordination nationale du développement durable.

Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature

Personne à contacter (Nom, titre, bureau) : M. Chris MOMBO NZATSI, Directeur Général de l'Environnement

Téléphone : (241) 76 3709

Fax : (241) 76 55 48

Adresse électronique : dgegabon@internetgabon.com

Adresse postale : B.P. 3903, Libreville, Gabon

2. Liste des membres/composition/présidence :

Président : Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

Vice-Présidents : Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie et Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement ;

Secrétariat : Direction Générale de l'Environnement ;

Membres : Les autres Ministères sous tutelle sectorielle

2a. Liste des ministères et organismes intervenus :

- Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement ;
- Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de la Francophonie ;
- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural ;
- Ministère du Contrôle d'Etat, des Inspections, de la lutte contre la Pauvreté et de la lutte contre la Corruption ;
- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre ;
- Ministère des Transports et de l'Aviation Civile ;
- Ministère de la Marine Marchande chargé des Equipements Portuaires ;
- Ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique ;
- Ministère du Commerce, du Développement Industriel, chargé de l'Intégration Régionale ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
- Ministère de la santé Publique ;
- Ministère de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme ;
- Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales et du Bien- Etre ;
- Ministère du Travail et de l'Emploi ;
- Le Parlement

2b. Noms des organismes para-étatiques et des institutions intervenus ainsi que ceux des universitaires et des représentants du secteur privé qui ont participé à ce travail :

- Mairie de la Commune de Libreville ;
- Mairie de la Commune d'Owendo ;
- Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG) ;
- Shell Gabon ;
- Total Fina Elf Gabon

2c. Noms des organisations non gouvernementales intervenues :

- ONG ACDAC (Agence de Conservation et Développement en Afrique Centrale);
- ONG World Promus
- ONG Brainforest

3. Rôle assigné au mécanisme/conseil susmentionné :

Coordonner et veiller au suivi de toutes les actions visant à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

4. Joindre, si possible, un schéma (organigramme) indiquant la structure de la coordination nationale ainsi que les articulations entre ministères :

ACTION 21 CHAPITRE 2 : COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À ACCÉLÉRER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES (avec accent spécial sur le COMMERCE)

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Elevée</p>	<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>Les programmes de stabilisation et d'ajustement mis en œuvre avec le concours des institutions ont permis des progrès dans la gestion des ressources. Le Gabon s'est attelé à mettre en place un environnement législatif et réglementaire libéralisé. Cet environnement a permis d'organiser les activités économiques. La balance commerciale connaît depuis 1999, une stabilisation qui résulte en grande partie des actions entreprises avec le concours des partenaires au développement, dont le Fonds Monétaires International. La croissance économique est redevenue positive en 2001. La balance des paiements du Gabon, particulièrement la balance commerciale est largement excédentaire. Mais la sortie massive des capitaux découle en grande partie du remboursement de la dette extérieure, la balance des transactions courantes est structurellement négative. Le service de la dette extérieure absorbe près de la moitié des recettes budgétaires de l'Etat donc une part importante des réserves de change du pays.</p> <p>L'orientation actuelle de la coopération porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de la diplomatie du développement ; • Le suivi des travaux de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; • L'élargissement de l'espace économique au niveau de la CEMAC ; • La mise en place de l'OHM pour permettre de lever les principales entraves aux échanges à l'intérieur de la sous région, et avec l'Afrique de l'Ouest (UEMOA), et élargir l'espace économique. <p>Une Charte des Investissements promulguée en 1998 édicte les principes de base favorisant le développement des affaires, simplifiant et clarifiant les textes législatifs et réglementaires, et permettant une meilleure application des lois et règles. La Charte réaffirme les droits fondamentaux des investisseurs, la liberté d'entreprendre, le droit de propriété, la faculté de rapatrier les capitaux investis et bénéfices réalisés, le libre accès aux devises étrangères, l'application du droit des affaires issus de l'OHADA, l'indépendance des tribunaux, et les dispositions prises par la garantie des investissements et le règlement d'éventuels conflits dans le cadre des traités internationaux.</p> <p>Une Agence de Promotion des Investissements (APIP) a été créée pour faciliter la tâche des promoteurs dans leurs démarches préalables à l'investissement. Les Ministères de tutelle sectorielle interviennent dans le fonctionnement du guichet unique.</p> <p>Le système fiscal et douanier a connu des réformes en vue d'assurer sa modernisation avec l'introduction de la TVA et la simplification de certaines procédures incitatives pour les activités exportatrices.</p>
<p>Aspects multisectoriels</p>	

1. Structure de la prise des décisions :

Ministère en charge de : Commerce et Industrie ; Affaires Etrangères et Coopération ; Finances ; Planification et Programmation du Développement ; autres Ministères de tutelle sectorielle.

2. Renforcement des capacités/technologies :

- Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (Japon, Espagne, UE, France, Chine,...) ;
- Direction Générale des Eaux et Forêts (Aménagement forestier, transformation du bois, ...) Banque mondiale, OIBT, AFD,... ;
- Direction Générale du Commerce (Commerce extérieur) ;
- Direction Générale de l'Environnement (Gestion durable de l'environnement) GEF, WWF, UE, Banque mondiale ;
- Direction Générale de l'Environnement et Mairie de Libreville (Gestion des déchets : SEDEP).
- Secteur privé (mines et pétrole) .

3. Principaux groupes :

- Pêcheurs ;
- Jeunes et femmes ;
- SNBG ;
- Leroy Gabon, CEB ;
- Administrations ;
- Collectivités locales (par les réseaux des villes) ;
- Les syndicats (par l'OIT) .

4. Aspects financiers : Etat ; Coopérations bilatérale et multilatérale.

5. Coopération régionale/internationale : La coopération régionale et sous régionale en matière de pêche permet de prendre en compte, les préoccupations des différents Etats en ce qui concerne l'exploitation des stocks communs dans la zone économique exclusive, l'aménagement et le développement du secteur des pêches des Etats membres. Cette coopération s'établit en particulier dans le cadre du COREP (Comité régional des pêches du golfe de guinée) et, la Conférence des Ministres sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique. Dans le cadre de la coopération entre l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et les pays en développement, l'OMM recommande et aide ces pays à prendre en compte les données scientifiques indispensables aux actions de développement durable.

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

--	--	--	--	--	--

ACTION 21 CHAPITRE 3 : LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**PRIORITÉ NATIONALE** : Très élevée**ÉTAT DE LA SITUATION :**

Le recensement général de la population de 1993 indique que 73% de la population vit en milieu urbain.

En 2000, l'enquête EDS a montré que 27% de la population vit dans des ménages dont le revenu disponible par tête est inférieur au seuil de pauvreté absolu soit 30.174 Fcfa / mois. Le taux de chômage, au sens strict, est de l'ordre de 20% et plus élevé dans la population jeune. Les revenus du travail forment l'essentiel des revenus primaires des ménages. La pauvreté d'exclusion (marginalisation et absence de soutien) est rare, alors que la pauvreté de répartition (hébergement des plus démunis) appauvrit les ménages aux revenus moyens. Le Gabon est depuis quelques années confronté à un déficit en logement évalué aujourd'hui à près de 150.000 unités (logements et parcelles) par an. Ce qui amène le gouvernement à considérer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion comme une priorité dans la mise en œuvre du Pacte National de Solidarité et de Développement, dont l'outil principal est le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en cours de finalisation.

Orientation générale de la stratégie nationale:

Les principaux domaines d'action définis par la politique de développement et d'aménagement du territoire sont : la Santé, l'accès à l'eau potable, la Formation et l'Emploi, l'Habitat, la politique Sociale et Culturelle.

En matière de santé, la lutte contre la pauvreté a comme champ d'action, l'efficacité des services de santé et la prise en charge des plus démunis. Le Plan National d'Action Sanitaire (PNAS) sert de cadre d'actions prioritaires à mettre en œuvre, à savoir : l'accroissement de l'accès aux soins pour la grande majorité de nos populations ; l'amélioration de la qualité des soins par la réalisation d'un Centre Hospitalier Universitaire; l'accroissement de la protection des groupes vulnérables : une prise en charge plus efficace et de façon permanente de la mère et l'enfant dans les unités de Santé Maternelle et Infantile; la réduction de la propagation du VIH Sida et des MST ; l'éradication de façon durable de la fièvre Ebola ; la lutte contre les grandes endémies à travers les campagnes de vaccination et l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

En matière d'accès à l'eau potable, le gouvernement favorise l'approvisionnement des populations habitant les zones défavorisées en milieu péri-urbain par l'installation des bornes fontaines, et en zones rurales par l'hydraulique villageoise.

En matière de formation, la lutte contre la pauvreté portera sur : la généralisation de l'accès au cycle pré-primaire ; la normalisation des ratios élèves/classes ; l'augmentation des capacités d'accueil des internats ; la création de structures de formation dans les secteurs porteurs et émergents (agriculture et métiers connexes, les métiers de la mer, etc.) ; l'annulation du déficit en personnel du secteur éducation ; l'adaptation des enseignements techniques et professionnels au nouvel environnement économique du pays.

En matière d'habitat, la lutte contre la pauvreté vise à améliorer les conditions de vie des populations par la promotion de l'habitat social notamment :

La mise en place de certaines réserves foncières telles, les déclarations d'Utilité Publique de : Agondjè (715 ha), Bikélé (500 ha), Bambou Chine (300 ha) ;

Études et aménagements fonciers des lotissements en cours de Bikélé, Agondjè par la Direction générale de l'Institut National de Cartographie et la Direction Générale de l'Urbanisme et des Aménagements Fonciers .

Sur les sites d'Agondjè, les promoteurs suivants sont à pied d'œuvre : Les canadiens SHERKO GABON ; les sud africains CRUCIAL TRADE CONSTRUCTION GABON-SA, les américains MID CITY INC, et quelques promoteurs gabonais.

L'Etat a entrepris un vaste programme de viabilisation de terrains afin de produire et mettre à la disposition des promoteurs immobiliers et des citoyens, le maximum de parcelles à bâtir. Il a également mis en place un plan de réforme de ses services du Cadastre par la mise en place de la détermination de l'assiette des impôts fonciers sur le bâti et le non bâti en liaison avec les autres administrations d'une part ; et d'autre part, un renforcement du rôle de la Direction Générale de l'Habitat et du Logement par la fabrication des briques de terre stabilisées et de la tuile à la base DAACO au quartier Nzeng- Ayong à Libreville ainsi que par la construction de maisons témoins avec ces matériaux dans le même quartier.

En matière de politique sociale et culturelle, la lutte contre la pauvreté vise le développement d'une culture appropriée ; la mise en valeur du patrimoine et de la créativité culturels du pays et l'affirmation de l'identité nationale.

Indiquez les activités qui ont pour objet les pauvres et leurs incidences sur l'environnement

L'incidence de la pauvreté sur la gestion des ressources naturelles n'est plus à démontrer. Au Gabon, plusieurs activités exercées par les populations démunies ont des impacts certains sur l'environnement :

- occupation anarchique de l'espace : l'absence des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, des plans d'occupation des sols et la complexité des procédures d'attribution des terrains font que la majorité des gabonais n'ont pas pu s'approprier l'espace urbain dans lequel ils vivent. Devant une croissance démographique très poussée dans les grandes villes, on note une surexploitation accélérée des ressources en sol, en eau, en aliments et en végétation. L'occupation des sols par les habitants est responsable de la déforestation des espaces, de la stérilisation des sols agricoles et de l'amplification de l'érosion des sols dénudés ;
- squattérisation : les populations les plus démunies occupent certains espaces et bâtiments publics avec des incidences par rapport à l'environnement (défaut d'hygiène et d'assainissement) .
- braconnage : la détérioration du niveau de vie, causée par la situation économique difficile et le chômage qui en découle ont fait du braconnage un problème important au Gabon, occasionnant la disparition de la diversité faunique.
- bois de chauffe et cultures itinérantes sur brûlis : en zone péri-urbaine, la dégradation du couvert végétal résulte de la pratique de la culture itinérante sur brûlis au niveau des zones à forte croissance démographique .

Aspects intersectoriels

1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Contrôle d'Etat, Inspections, Lutte contre la Pauvreté et Lutte contre la corruption ; Agriculture, Elevage et Développement Rural.

2. Renforcement des capacités/technologies : Renforcer la capacité du département ministériel nouvellement mis en place, ainsi que le Ministère de l'Agriculture, pour une mise en œuvre effective du Développement Rural ; Renforcer la capacité en fiscalité du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement ; Renforcer le rôle et l'action des ONGs.

3. Principaux groupes : Les Femmes, les jeunes, les ONGs et les Administrations

4. Aspects financiers : Les femmes bénéficient d'une assistance technique fournie par le B.I.T. pour un montant de 2 millions de US\$. Les ONGs féminines organisées en fédération bénéficient également d'aide pour leurs actions.

5. Coopération régionale/internationale : Pour l'emploi, une collaboration technique avec le PNUD/BIT dans le cadre de l'Office National pour l'Emploi s'est achevée fin 1996. Tous les organes des Nations Unies basés au Gabon œuvrent dans le développement et la lutte contre la pauvreté. Il faut également noter les efforts faits par la Coopération bilatérale avec la France, le Japon, l'Espagne, etc.

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

			1992	Dernière année connue 2000	
Chômage (%)				20	
Population vivant dans un état de pauvreté absolue				0	
Dépenses publiques pour le secteur social %				25,2	
Autres données					

ACTION 21 CHAPITRE 4 : MODIFICATION DES MODÈLES DE CONSOMMATION

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée	
ÉTAT DE LA SITUATION :	
<p>Objectifs/orientation générale de la politique nationale: Beaucoup d'efforts sont faits aux niveaux sectoriels pour amener le changement de comportement et la modification des modèles de consommation. Tous ces efforts sont matérialisés par la mise en place de la loi de Développement et d'Aménagement du Territoire.</p>	
<p>Dans le secteur pétrolier, un système de gestion des déchets dans le cadre général du système de management environnemental (SME) certifié ISO 14001 en octobre 2000 a été mis en place.</p>	
<p>Ce système permet une gestion rationnelle des décharges dont SHELL Gabon a la charge dans ses lieux d'opération. Le SME contient également des directives pour la prévention et la lutte contre la pollution terrestre et marine, le confinement de déversements de produits huileux, l'amélioration de la qualité des eaux usées déversées en mer.</p>	
<p>Dans le secteur forestier, le concept de forêts productives attribuées au domaine permanent remplace le découpage en 3 zones forestières, et implique désormais une exploitation basée à la fois sur les principes d'aménagement et d'industrialisation. Ceci induit une nouvelle typologie de permis forestier. Les concessions forestières sous aménagement durable et les permis forestiers associés sont réservés aux nationaux. Le nouveau code forestier prévoit que les plans d'aménagement prennent en compte les contextes socio-économiques et biophysiques de leur localisation ; mais il prévoit également des mesures sociales et générales de protection et de conservation de l'environnement.</p>	
<p>Dans le secteur des pêches, l'objectif nouveau est de rationaliser l'exploitation pour une meilleure mise en valeur de la ressource, en mettant en place un cadre de gestion durable de la ressource halieutique et en appuyant le développement de la profession.</p>	
<p>Dans le secteur Environnement, plusieurs facteurs initiateurs de changement ont été mis en place : le Code de l'Environnement ; le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ; la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ; l'Observatoire National de la biodiversité ; L'Observatoire Côtier, le Centre National Antipollution (CENAP); le décret d'application portant réglementation des études d'impacts ; la Communication nationale sur les changements climatiques ; le projet de protection de la couche d'Ozone ; etc.</p>	
<p>Dans le secteur minier, le code minier a été adopté en 2000.</p>	
<p>Dans le secteur des ressources hydrauliques, la SEEG a mis en place un programme d'éducation et de sensibilisation des populations afin de modifier les comportements liés à l'utilisation et la consommation de l'eau. Le Ministère chargé des Ressources Hydrauliques a initié un projet de décret sur la protection des bassins versants des points d'approvisionnement en eau.</p>	

Aspects intersectoriels				
1. Structure de la prise de décisions : Tous les ministères de tutelle sectorielle.				
2. Renforcement des capacités/technologie : Direction Générale de l'Education Populaire ; chaque département ministériel dans son domaine spécifique.				
3. Principaux groupes : Tous les secteurs d'activité				
4. Aspects financiers : Etat; aucune information complémentaire.				
5. Coopération régionale/internationale : Coopération bilatérale et multilatérale				
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES				
			1992	Dernière année connue 1998
PIB par habitant (en dollars US courants)			3,932	3,904
Croissance réelle du PIB (%)			2.9	3.5
Consommation annuelle d'énergie par habitant (en kg d'équivalent- pétrole par habitant)			599	962
Véhicules à moteur en circulation pour 1 000 habitants			34	50
Autres données				

Politiques gouvernementales ayant des incidences sur la consommation et la production

1. Objectifs et agents (parties prenantes)

Marquez d'une coche (X) les agents que la politique de votre gouvernement vise le plus à influencer.

Agents Objectifs	Producteurs	Autorités locales	Administration centrale	Ménages	Société civile
Efficacité matérielle	X	X	X	X	X
Rendement énergétique :					
Transport	X		X	X	
Logement	X		X	X	
Divers	X	X	X	X	X
Déchets :					
Réduire	X	X	X	X	X
Réutiliser	X			X	X
Recycler	X	X	X	X	X

Observations :

2. Moyens et mesures et agents (parties prenantes)

Indiquez d'un (R) les agents qui assument, *au premier chef*, la responsabilité pour l'une quelconque des mesures indiquées; indiquez d'un (I) les agents pour lesquels l'*impact* paraît devoir être particulièrement important.

Agents Moyens et mesures	Producteurs	Autorités locales	Administration centrale	Ménages	Société civile
Améliorer la compréhension et l'analyse					
Information et éducation (par exemple radio/télévision/presse)	I	R	R	I	R
Recherche	R	I	R	I	I
Évaluer les allégations d'atteintes à l'environnement	I	R	R	I	R
Former des partenariats	I	R	R	I	I
Appliquer des instruments pour modifier les comportements					
Stratégies à ancrage communautaire	I	R	R	I	R
Incitations/désincitations sociales (comme l'éco-étiquetage)	I		R		
Instruments régulateurs	I		R	I	
Incitations/désincitations économiques	I		R	I	
Acceptation, par le producteur, de se tenir pour responsable d'aspects du cycle de vie du produit	R	R	R		R
Mise en place d'équipements et d'infrastructure d'auto-assistance (autres moyens de transport, recyclage, etc.)	I.	R	R	I	I
Politique de passation des marchés	I	R	R	I	I
Analyse et évaluation des résultats obtenus					
Campagne d'action	I	R	R	I	R
Divers (préciser)					

Observations :

ACTION 21 CHAPITRE 5 : DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DURABILITÉ

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Elevée</p>	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>La population du Gabon est estimée à 1.126.500 habitants en 2000. La densité de la population est de 4,2 habitants au Km². L'accroissement démographique est de 2,5% par an. 41% de la population a moins de 15 ans. La moyenne de la taille des ménages est de 5 personnes. 26% des ménages ont des femmes pour chefs de famille. 94% des enfants de 6 à 15 ans sont scolarisés. La population est en majorité féminine (52%) avec un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes. Cette population réside essentiellement en milieu urbain : 73% selon le RGPH 93 et 80% selon l'EDS 2000.</p> <p>Au niveau national, près des 3/4 (74%) de la population utilise l'électricité. En zone urbaine, ce taux passe à 90% et en zone rurale à 30%.</p> <p>77% des ménages gabonais utilisent une eau supposée de bonne qualité provenant soit d'un robinet (40%) soit, d'une borne fontaine (33%) ou encore de l'hydraulique villageoise (4%). On note également que 11% des ménages s'approvisionnent à un fleuve, ou à une source (8%) et que 2% utilisent l'eau de puits ouverts. En milieu urbain, les deux principales sources d'approvisionnement sont le robinet (52%) et les bornes fontaines (41%), alors qu'en milieu rural ce sont les rivières (35%), les sources (22%), et les puits (5%).</p> <p>En matière d'évacuation des excréta, plus de la moitié des ménages utilisent des fosses rudimentaires (privées et communes) (83% en milieu rural et 40% en milieu urbain). 23% seulement utilisent des toilettes modernes (30% en milieu urbain et 4% en milieu rural). 3% des ménages ne disposent d'aucune toilette, alors qu'en zone rurale ce taux passe à 88% des ménages.</p> <p>80% des femmes et 75% des hommes de 15 à 49 ans vivent en ville. Libreville et Port Gentil regroupent ¼ de la population urbaine et plus de la moitié de la population du pays. 2/5 des femmes travaillent, 57% travaillent à leur propre compte, 37% dans le commerce, 31% dans l'administration, 22% dans l'agriculture (68% en milieu rural).</p> <p>61% des hommes travaillent, 60% ont un employeur, 31% travaillent dans l'administration, 22% dans le commerce, 18% dans l'industrie, 17% dans l'agriculture.</p> <p>Avec l'aide du PNUD et du FNUAP, l'Etat a mis en place un programme national de la population : touchant à plusieurs secteurs de la vie de ces populations.</p>	
<p>Aspects intersectoriels</p>	
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Santé Publique ; Affaires Sociales ; Famille ; Planification.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Ecole Nationale de Santé, L'Institut National des statistiques, la cellule IEC multisectorielle, ONU/SIDA .</p> <p>3. Principaux groupes : Administration, Société civile, Collectivités locales/Municipalités.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat; Financement FNUAP pour 800,000 \$ en 4 ans pour le projet "Maternité sans risques" dans 2 provinces.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : OMS ; FNUAP; Banque Mondiale ; ONUSIDA ; CNSS ; .</p>	
<p>DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES</p>	

	1993	Dernière année connue 2000_	
Population (en milliers) : estimations de milieu d'année	1,015	1,126	
Taux d'accroissement annuel (1990-1993)	2,5	2,5	
Superficie (en km ²)	267,66	267,66	
Densité de population (habitants/km ²)	3,8 hab/km ²	4,2 hab/km ²	
Autres données			

ACTION 21 CHAPITRE 6 : PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée			
ÉTAT DE LA SITUATION :			
<p>Le Gabon dispose d'un potentiel considérable en matière de ressources en eau estimé à 170 milliards m³ par an et détient l'un des plus hauts niveaux de ressources annuelles en eau par habitant. Le réseau hydrographique du pays draine 72% du territoire.</p> <p>A cet ensemble hydrographique s'ajoutent les autres étendues aquatiques : fleuves, lacs, et lagunes côtières. De nombreuses données confirment que les ressources en eau de surface subissent d'importantes altérations physico-chimiques et bactériologiques d'origine anthropique, et sont généralement impropres à l'alimentation humaine et même à d'autres usages à caractère économique. Les maladies liées à l'eau (hydriques, paludisme) sont les pathologies les plus fréquentes et graves que l'on rencontre tant en milieu rural qu'urbain.</p> <p>L'une des principales causes de cette dégradation de la qualité de l'eau est : le rejet des résidus liquides, solides, gazeux ou sous forme de poussières issus d'une activité humaine et déversés sans traitement particulier dans la nature.</p> <p>La promotion du bien-être et de la santé des populations est un secteur prioritaire pour le Gouvernement en vue d'éradiquer la pauvreté. Le Gabon accorde un budget relativement élevé à ce secteur ; ce qui a fait passer l'espérance de vie à la naissance de 40,8 ans (1960) à 53 ans (1992) en relation avec les politiques gouvernementales pour réaliser le projet de santé pour tous en l'an 2000.</p> <p>En 1992, les services de santé comprenaient: 586 formations sanitaires et 76 unités pour la protection maternelle et infantile, 9 services provinciaux de génie sanitaires et hygiène publique. En 1996, chaque regroupement de villages gabonais dispose d'un centre de santé et d'une école. On compte environ 281 médecins, 287 pharmacies, 250 sages-femmes, 271 infirmières et aides-soignantes, 50 agents de santé de village (Gabon EDS, 2000).</p>			
Aspects intersectoriels			
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Santé Publique ; Planification ; Aménagement du Territoire ; Habitat ; Affaires Sociales et du Bien- Etre ;....</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Les centres de santé, les écoles rurales, les agents de santé de village.</p> <p>3. Principaux groupes : Institutions religieuses, groupes de femmes, groupes de jeunes.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat ; BAD 21,378 millions US \$; UNICEF 3,750 millions US \$; BM 20 millions US \$; ONUSIDA 91,000 US \$; FNUAP: 800,000 US \$; OMS US \$.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : OMS, UNICEF, FNUAP, Banque Mondiale, ONUSIDA, CIRMF.</p>			
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES			
			Dernière année connue 2000
Espérance de vie à la naissance			53

Sexe masculin			(M+F)	
Sexe féminin				
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)			88,6	
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)			519	
Accès à une eau de boisson salubre (% de la population)			77	
Accès à des services d'assainissement (% de la population)			95	
Autres données				

ACTION 21 CHAPITRE 7 : PROMOTION D'UN MODÈLE VIABLE D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée		
ÉTAT DE LA SITUATION :		
<p>Dans le cadre des établissements humains, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Cadastre estime le besoin annuel à 150 000 unités (logements et parcelles). Il est certain que seul un grand programme d'habitat peut couvrir les besoins. Le Gouvernement a approuvé le Programme d'Action d'Habitat II à Istanbul et des contacts ont été pris avec le Fonds Africain d'Habitat et le PNUD pour initier la formulation d'un programme. Le PNUD a réservé US \$ 350,000 pour aider à formuler et réaliser un tel programme. Le Projet PAPSUT en cours aura une incidence sur l'habitat urbain et la définition des stratégies. Dans les centres urbains, l'accès à un habitat décent se fait grâce aux lotissements de la Société Nationale Immobilière (SNI), les promoteurs privés et l'appui technique de la Direction de l'Assistance à l'auto - construction.</p>		
Aspects intersectoriels		
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Habitat et Urbanisme ; Ville ; Affaires Sociales et Bien- Etre ; Planification ; Aménagement du Territoire ; Santé ; Lutte contre la Pauvreté ; Famille ; Environnement ; Finances ; Intérieur.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Fonds National de l'Habitat, Société Nationale Immobilière.</p> <p>3. Principaux groupes : Secteurs privé, Para-étatique et étatique, Société civile.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat ; AFD; PNUD; Compte de Refinancement de l'Habitat,</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : Fonds Africain de l'Habitat ; PNUD/Habitat ; SHELTER Afrique.</p>		
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES		
	1995	
Pourcentage de la population urbaine	73	
Taux d'accroissement annuel de la population urbaine (%)	5,2	
Population de la plus grande ville (en % de l'ensemble de la population)	41	
Autres données		

ACTION 21 CHAPITRE 8 : INTÉGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>L'intégration du processus de prise de décisions sur l'environnement et le développement s'est traduite par la mise en œuvre d'un certain nombre d'outils notamment, le PNAE, les autres exercices de planification et les textes juridiques et réglementaires efficaces adaptés à chaque secteur qui informent, motivent, impliquent et sanctionnent chaque acteur dans sa vie quotidienne. Le Gabon dispose d'un arsenal juridique couvrant la plus grande partie des problèmes environnementaux actuels et potentiels. Pour une meilleure formulation et application des politiques sectorielles, il convient de procéder à la mise en cohérence et à l'harmonisation de la législation.</p>	
<p>Aspects intersectoriels</p> <p>1. Structure de la prise de décisions : tous les ministères sous tutelle sectorielle</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Coordination inter-ministérielle ; Parlement ; Société civile et Secteur privé.</p> <p>3. Principaux groupes : Directions Générales des ministères sous tutelle, Société civile et Secteur privé.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat ; aucune information complémentaire</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : OMM/PNUD ; WWF ; UE ; GEF ; OMI ; ...</p>	

ACTION 21 CHAPITRE 9 : PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée				
ÉTAT DE LA SITUATION :				
<p>Le Protocole de Montréal et ses amendements: a été signé en 1992.</p> <p>La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :a été signée en 1992 et ratifiée en juin 1996.</p> <p>Les services météorologiques de l'ensemble des pays en développement ont reçu de l'OMM des logiciels concernant les variations et les modifications du climat qu'ils observent sur leur territoire national. Chaque pays étudie les paramètres qu'il mesure dans ses stations météorologiques. Ce qui leur permet alors d'établir la variabilité du climat.</p> <p>Les données mesurées dans les stations sont transmises au Réseau Mondial de Données Météorologiques.</p> <p>Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre: Adoption par l'Assemblée Nationale et le Sénat de la Loi n° 11/2001, fixant les orientations de la politique de prévention et de protection contre les rayonnements ionisants et promulgation par le Président de la République, Chef de l'Etat.</p> <p>Dans le cadre de l'Agenda 21 et des recommandations de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), le Gabon participe au Système Mondial d'Observation de la Terre (GTOS) et à la Veille Atmosphère Globale (VAG), en mettant en place un réseau d'observations et de sondages atmosphériques.</p>				
Aspects intersectoriels				
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Transports et Aviation Civile ; Energie ; Economie Forestière, Pêche et Environnement ; Santé Publique.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Mise en place des réseaux d'observations, appui aux projets y relatifs</p> <p>3.Principaux groupes : Administration, Société civile, secteur privé,</p> <p>4. Aspects financiers : Etat ; Financement extérieur (USA, Chine.)</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : PNUD/OMM, PNUE, USA, Chine.</p>				
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES				
Emissions des gaz à effets de Serre dans le secteur énergie (en Gg)	1994			
Émissions de CO2 (en Gg)	4342,5			
" " SOx "				
" " NOx "	3839			
" " CH4 "	26			
Consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (en tonnes)				
Montants dépensés pour réduire la pollution de l'air (en				

millions d'équivalents-dollars)				
Autres données				

ACTION 21 CHAPITRE 10 : CONCEPTION INTÉGRÉE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée	
ÉTAT DE LA SITUATION : La plupart des activités entreprises dans ce domaine ont été couvertes, telles que : la formulation des politiques, les systèmes de planification et de gestion, la coopération internationale et régionale, l'éducation et la formation à l'approche intégrée. Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris dans ce domaine, notamment le Code Forestier, la Loi 16/93 relative à la Protection et l'Amélioration de l'Environnement, le Code Domanial. Des exercices de planification (PAFT, PNAE, PAPSUT, ...) ont été réalisés. Des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme de Libreville et de Port-Gentil sont en cours d'élaboration.	
Aspects intersectoriels 1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Habitat, Urbanisme et Cadastre, Agriculture, Economie Forestière, Mines, Intérieur, Aménagement du Territoire. 2. Renforcement des capacités/technologie : Les Directions Générales des ministères sous tutelle sectorielle, le secteur privé. 3. Principaux groupes : Administration, Société civile, et le secteur privé. 4. Aspects financiers : Etat ; FNH et financement extérieur (FAH, BAD, Banque Mondiale, GEF, AFD.) 5. Coopération régionale/internationale : Banque Mondiale ; PNUD/GEF ; SHELTER Afrique.	

ACTION 21 CHAPITRE 11 : LUTTE CONTRE LE DÉBOISEMENT

PRIORITÉ NATIONALE : Moyen	
ÉTAT DE LA SITUATION :	
<p>Le taux de déboisement reste très faible (0,50%) et pratiquement insignifiant pour les pouvoirs publics.</p> <p>Une ceinture verte autour de Libreville, d'une superficie totale de 112,2 ha aménagés a été créée par l'Institut Gabonais d'Appui au Développement pour des cultures maraîchères alors que les prévisions étaient de 203 ha, afin de protéger la forêt péri-urbaine dite "Forêt Classée de la Mondah".</p> <p>En 1997, 30 ha de superficie avaient été cultivés. Des essais sur l'Agroforesterie ont été mis en place par cet institut avec notamment l'expérimentation de la culture en couloir dans la province de l'Estuaire.</p> <p>Une Direction des Inventaires et de la Régénération des Forêts a été mise en place et a entrepris plusieurs travaux de reboisement.</p> <p>La Fondation de la Forêt Gabonaise (ONG gabonaise), a mis en place un financement d'un milliard de francs CFA pour l'inventaire d'un million d'ha constituant le domaine permanent.</p> <p>Dans l'activité pétrolière, Shell Gabon pratique une politique de réduction du déboisement par une meilleure utilisation des sols ; une réduction de l'empreinte de l'appareil de forage ; un regroupement de plusieurs puits sur une même plate- forme ; une application de la technique de forage horizontal.</p> <p>Un programme de revégétalisation des espaces dénudés est mis en place dans le but de prévenir ou réduire les problèmes d'érosion, mais aussi pour contribuer à un retour de la nature. La technique dite « d'hydroseeding ou hydro-ensemencement » est largement appliquée. Depuis 1993, 143 hectares ont été revégétalisés dans les concessions d'exploration et d'exploitation.</p> <p>Les objectifs nationaux pour assurer la gestion durable des forêts sont fixés par le Code Forestier et la loi n° 16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement.</p>	
Aspects intersectoriels	
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Economie Forestière et Environnement , Recherche Scientifique, Habitat, Agriculture, Travaux Publics, Mines et Energie, Finances,</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Formation et recherche à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), CENAREST, CATH.</p> <p>3. Principaux groupes : Secteur privé ; Société civile ; les Instituts de Recherches Agronomique et Forestière et les populations locales.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat ; Banque Mondiale; Fondation de la Forêt Gabonaise; U.E. ; WWF.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : Banque Mondiale ; OIBT ; UE ; PNUD ; GTZ ; FAO ; OAB ; Coopération des Pays Bas (de l'Université de Wageningen) ; WWF.</p>	
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES	
	Dernière année connue

		1999	
Superficie forestière (km ²)		200,000	
Zone forestière protégée		23,000	
Production de bois rond (volume de bois rond sans écorce en mill. de m ³)		2,5	
Rythme de déboisement (en km ² par année)		150	
Rythme de reboisement (en km ² par année)		ND	
Autres données:			

ACTION 21 CHAPITRE 12 : GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES : LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée		
ÉTAT DE LA SITUATION :		
<p>Convention internationale sur la lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique Le Gabon a ratifié la Convention sur la Désertification et la Sécheresse le 26 février 1997. Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre: Le Gabon vient de publier son Rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la Désertification.</p>		
Aspects intersectoriels		
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de: Economie Forestière, Environnement et Protection de la Nature ; Mines et Energie ; Transports et Aviation Civile ; Agriculture.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Un projet soumis au FEM est en cours de formulation. Il s'agit de l'auto-évaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) en collaboration avec le PNUD dont le démarrage est prévu en Août 2002.</p> <p>3. Principaux groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale des Eaux et Forêts ; - Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature ; - Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural; - Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation Technologique ; - Direction Générale des Mines et de l'Energie ; - Commissariat Général au Plan ; - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire ; <p>4. Aspects financiers : Dans le cadre de la mise en œuvre de ce rapport, le Gabon a bénéficié de l'appui financier du Secrétariat de la Convention pour un montant total de 5,000 US \$. En outre, le Gabon bénéficiera de la part du FEM, d'une contribution de 199,200 \$ US pour la mise en œuvre du projet ANCR.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : Elle est en cours avec le concours de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC), du Comité Permanent Inter- Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), le Mécanisme Mondial et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA).</p>		
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES		
	1990	Dernière année connue 1996
Touchés par la désertification en (km²)	-	-
Autres données		

ACTION 21 CHAPITRE 13 : GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILES : MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Elevée</p>
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>La densité de la population étant de 4,2 habitants au km², les zones de montagnes sont pour l'instant protégées, notamment contre les activités agricoles traditionnelles.</p> <p>Les Monts Doudou sont une chaîne de montagnes orientée nord –sud, drainés vers l'ouest par les affluents du Rembo Ndogo. Ils sont situés au sud-ouest du Gabon entre les aires protégées de Sette-cama et de la Moukalaba. Ils s'étendent dans les provinces de l'Ogooué-Maritime et de la Nyanga, dans le prolongement nord du Mayombe. Ils sont accessibles à partir des routes forestières de la société CEB. Un inventaire sur la biodiversité réalisé en 2000 dans les monts Doudou a permis d'observer près de 10 espèces de primates, 11 espèces d'antilopes, plus de 20 espèces de petits mammifères, 228 espèces d'oiseaux et 51 espèces différentes de grenouilles. De plus, tous les grands mammifères forestiers (Eléphants, Buffles, Gorilles et Chimpanzés) sont présents dans ce site. Un grand nombre d'espèces de Céphalophes s'y ajoutent. La présence du Céphalophe à pattes blanches, une sous-espèces endémique au Gabon, justifie la protection de la région des Monts Doudou. Le décret no 0105/PR/MEFR du 23 janvier 1998 porte classement du massif forestier des Monts Doudou en aire d'exploitation rationnelle de faune.</p>
<p>Aspects intersectoriels</p> <p>1. Structure de la prise de décisions : Les Ministères en charge de : Eaux et Forêts et de l'Environnement ; Aménagement du Territoire ; Planification ; Agriculture ; Recherche Scientifique.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Direction Générale des Eaux et Forêts, la Direction Générale de l'Environnement, CENAREST.</p> <p>3. Principaux groupes : Société civile, Administration.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : RAMSAR, CITES, CDB , PNUD/PNUE, FAO.</p>
<p>DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES</p>

ACTION 21 CHAPITRE 14 : PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée	
ÉTAT DE LA SITUATION :	
<p>Des mesures ont été adoptées en vue d'atteindre les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • tenir compte des tendances démographiques ; • étudier les relations commerciales internationales et la production agricole ; • créer des groupes d'information au niveau des villages, faire un bilan de la dégradation des terres, • revoir la situation en ce qui concerne les ressources génétiques des plantes et établir des rapports à ce sujet, • diffuser les résultats des activités de recherche-développement sur la génétique des plantes, • planifier et mettre en oeuvre des stratégies et des programmes de développement de l'élevage, • mettre en place des services améliorés de protection des plantes et de la santé animale, • diffuser des pratiques intégrées de lutte contre les ravageurs auprès des agriculteurs, • mettre en place des réseaux opérationnels intégrés de lutte contre les ravageurs avec la participation des agriculteurs, des chercheurs et des services de vulgarisation. <p>De nombreux travaux d'amélioration et d'introduction sont menés par le Centre d'Introduction et d'Amélioration du Matériel Végétal (CIAM), Office Gabonais de Promotion de Viande (OGAPROV) et APG/FIDA. Les problèmes alimentaires sont une priorité très élevée afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. Les importations couvrent environ 80% des besoins alimentaires.</p> <p>Dans le cadre de la promotion d'un développement agricole durable, des plantations villageoises d'hévéa culture dans le nord du pays, en dehors des blocs industriels ont vu le jour. La SOGAGAB a mis en place des blocs de cacaoyers et de caféiers sur une superficie de 897ha pour une superficie totale défrichée de 1061 ha, en 1995.</p> <p>Un projet pilote d'agriculture sur savane a été mis en place en 1998 à Gamba dans le Sud Ouest du pays, initié par Shell Gabon et l'IRAF dans le cadre de la réhabilitation des sites dans le champ de Gamba. L'objectif principal est de faire la démonstration des possibilités d'agriculture sur savane comme une alternative à l'agriculture en forêt basée sur le défrichement et le brûlis.</p> <p>Le second objectif est de permettre aux populations d'acquérir des connaissances et d'échanger des expériences. Le projet a vu la formation de plusieurs agriculteurs qui aujourd'hui grâce à leur production contribuent à une amélioration de la qualité des produits destinés à la consommation locale.</p> <p>A ce jour, près de 150 agriculteurs ont bénéficié d'une formation pratique aux techniques modernes agricoles sur le site. Une coopérative agricole a été créée par les fermiers de Gamba afin de consolider leur activité en mettant leurs efforts en commun. La Coopérative agricole de Gamba compte une trentaine de promoteurs.</p>	
Aspects intersectoriels	

- 1. Structure de la prise de décisions** : Ministères en charge de : Agriculture, Elevage et du Développement Rural ; Lutte contre la Pauvreté ; Travaux Publics ; Recherche Scientifique ; Commerce ; Planification ;....
- 2. Renforcement des capacités/technologies** : Ecole Nationale de Développement Rural, Ecole Polytechnique de Masuku, IGAD, IRAF, APG/FIDA,....
- 3. Principaux groupes** : Société civile, Administration, Secteur privé,...
- 4. Aspects financiers** : Etat, PNUD, IGAD/PID, FAO, Secteur privé..
- 5. Coopération régionale/internationale** : Projets (OZI / Lébamba et Fernan Vaz), FAO, PNUD, CEE, Chine.

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

			Dernière année connue 1997
Terres agricoles (en km ²)			51,570
Terres agricoles en pourcentage de la superficie totale des terres			19.3
Terres agricoles par habitant			25.30 Ha
Consommation d'engrais par km ² de terre agricole à compter de 1990			
Autres données : La population agricole est inférieure à 300.000 habitants et participe pour 7,5% (1998) du PNB.			

ACTION 21 CHAPITRE 15 : PRÉSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée	
ÉTAT DE LA SITUATION : <p>La Convention sur la diversité biologique : a été signée en 1992 et ratifiée en 1997.</p> <p>La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction : a été ratifiée le 15/5/1989</p> <p>Observations additionnelles se rapportant à ce chapitre Le Gabon possède un environnement naturel d'une très grande richesse. C'est l'un des rares pays au monde offrant un potentiel exceptionnel de conservation d'espèces animales et végétales. En dépit de la faible densité de la population et de l'impact écologique peu marqué de l'agriculture itinérante sur brûlis, les activités humaines telles que l'exploitation forestière intense dans certaines zones et le braconnage, menacent certains écosystèmes et contribuent à la dégradation du cadre de vie. La forêt couvre environ 85% du pays et abrite quelques 8.000 espèces de plantes vasculaires (IUCN 1990), dont 22,7% se sont révélées endémiques.</p> <p>Le Gabon possède 150 espèces animales avec une importante population d'éléphants (plus de 60.000 têtes), de gorilles et de chimpanzés (plus de 30 000 têtes par espèce). Un programme conduit par l'Institut Smithsonian en collaboration avec la Fondation Shell et Shell Gabon, a été mis en place en Novembre 2000 avec pour objectifs d'évaluer les impacts actuels des activités de Shell sur la Biodiversité après 40 ans de présence au Gabon et contribuer à la formation de scientifiques locaux.</p> <p>L'IRAF a réalisé avec divers partenaires (WWF, MRAC, FUNDP, Canelle University, St Louis University GREH). Une série d'inventaires de la faune ichtyologique du Gabon. Les résultats préliminaires des dits travaux évaluent à 200, le nombre d'espèces de poissons du Gabon.</p> <p>Dans le cadre de la gestion rationnelle des ressources forestières, l'INC a réalisé pour le compte du Ministère des Eaux et Forêts une série de cartes d'inventaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • zone sud Estuaire du Gabon ; • plantations forestières de Mvoume (Haut Como), Nkoulou-unga (entre Kango et Cocobeach) ; • carte d'inventaire de la Forêt Classée de la Mondah ; • réalisation de la carte des permis forestiers du Gabon en 1999 et mise à jour en 2001 ; • classification forestière du Gabon en collaboration avec IGN France pour réaliser une cartographie de base à partir des images satellitales multi-sources (base de données topographiques du Gabon) ; • réalisation de la carte minière de la Société Minière du Moyen Ogooué (SOMIMO). 	
Aspects intersectoriels 1.Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Economie Forestière et de	

l'Environnement ; Planification ; Recherche Scientifique ; Habitat et Urbanisme ; Mines, ...

2. Renforcement des capacités/technologies :

Elaboration : du PNAE, du PAFN, de la stratégie nationale de la Biodiversité, de la Communication Nationale sur les changements climatiques, du rapport national sur la mise en œuvre de la Convention sur la Lutte contre la Désertification, la stratégie nationale visant à éliminer les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) ;

Mise en place : de l'Observatoire de la Biodiversité, de l'Observatoire Côtier, du projet Changements Climatiques, du projet Ozone, du PRGIE, PAPSUT.

3. Principaux groupes : Administration, Secteur privé, Société civile.

4. Aspects financiers : Etat, Banque Mondiale, PNUD, GEF, OIBT, CARPE, WWF, UE, USAID,...

5. Coopération régionale/internationale : Etat, Banque Mondiale, PNUD, GEF, OIBT, CARPE, WWF, UE, USAID, ADIE,...

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

	1992	Dernière année connue 1996	
Zone protégée en pourcentage de la superficie totale des terres	9	12	
Nombre d'espèces menacées d'extinction	103		
Autres données: les espèces animales sont plus menacées que les espèces végétales.			

ACTION 21 CHAPITRE 16 : GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES BIOTECHNIQUES

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>Chaque département ministériel, par ses missions spécifiques, met en place des lois et règlements en la matière. En matière de développement intégré, le Ministère en charge de l'Energie conduit en ce moment une série de projets dont les plus importants sont l'électrification rurale par l'énergie solaire et l'hydraulique villageoise.</p> <p>En ce qui concerne l'électrification par hydroliennes, un projet pilote est en cours dans quelques villages du Gabon.</p>	
<p>Aspects intersectoriels</p> <p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Energie, Economie Forestière et Environnement ; Recherche ; Agriculture ; Santé Publique ; Habitat ;</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Le renforcement des capacités et le transfert se font grâce aux projets mis en place par le gouvernement avec l'appui des organismes internationaux (FAO, PNUE, PNUD, FEM, OMM, PHI...) notamment, les projets WHYCOS, AOC-HYCOS, SRIMHYC en matière de coopération internationale, et sur le plan local, le projet Hydrologique National concernant la réhabilitation et la modernisation du réseau hydrométrique national, dont les équipements serviront dans la lutte contre les effets destructeurs de l'eau.</p> <p>Deux instituts du CENAREST (IRT et IABM) sont à renforcer.</p> <p>3. Principaux groupes : Administration, Société civile, Secteur privé.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat (FODEX), BAD.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : UE, FAO, Banque Mondiale, etc...</p>	
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES	

ACTION 21 CHAPITRE 17 : PROTECTION DES OCÉANS ET DE TOUTES LES MERS, Y COMPRIS LES MERS FERMÉES ET SEMI-FERMÉES, ET DES ZONES CÔTIÈRES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée				
ÉTAT DE LA SITUATION :				
<ul style="list-style-type: none"> • La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été signée en 1982 à Montégo Bay ; • La Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du centre a été signée en 1987 ; • La Convention d'Alger signée en 1968. • Les Conventions internationales relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions marines par les hydrocarbures (MARPOL, POLMAR, FIPOL,..) . <p>Dans le cadre de la gestion des écosystèmes côtiers et marins, d'autres Conventions et programmes existent et sont mis en œuvre par le Gabon, parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Convention de RAMSAR ratifiée en 1987; • le Programme International de Corrélations Géologiques (P.I.C.G.) relatif aux variations du niveau marin, poursuivi dans le cadre de la COI par le Programme « Global Sea Level Observing System » (G.L.O.S.S.) ; • le Projet majeur interrégional pour la recherche et la formation en vue de l'aménagement intégré des systèmes côtiers (C.O.M.A.R.) ; • le programme de lutte contre l'érosion côtière en Afrique de l'Ouest et du centre WACAF 3 (PNUE et Division des Sciences de la Mer de l'UNESCO) ; • le Projet ODINAFRICA pour l'harmonisation des données océaniques et marines ; • le Projet Observatoire côtier visant à réaliser des bases de données et la cartographie de la zone côtière . 				
Aspects intersectoriels				
<p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Marine Marchande ; Economie Forestière, Pêche et Environnement ; Affaires Etrangères ; Habitat et Urbanisme ; Aménagement du Territoire ;</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Directions Générales de: Droit de la mer ; Pêche et Aquaculture ; Environnement ; Marine Marchande ; Recherche Scientifique ; CENAP ; OPRAG ;</p> <p>3. Principaux groupes : Administration, Secteur privé ,Société civile ,...</p> <p>4. Aspects financiers : Coopération Française, IUCN, UE, Japon, OMI,</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : PNUE, Coopération bilatérale, OMI, OMAOC, .</p>				
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES				
	1993	1998	1999	2000
Prises d'espèces marines (en tonnes)	-	54608,6	51142,5	48028,6

Population des zones côtières (Habitants)	600530	-	-	-
Population bénéficiant du traitement des eaux usées (en pourcentage)	-	-	-	-
Déversements de pétrole dans les eaux côtières (en tonnes métriques)	-	-	-	-
Rejets de phosphates dans les eaux côtières (en tonnes métriques)	-	-	-	-
Rejets de nitrates dans les eaux côtières (en tonnes métriques)	-	-	-	-
Autres données				

Chapitre 17 (Océans) suite :

Indiquer, dans les cases de la colonne de gauche ci-dessous:	Indiquer, dans les cases de la colonne de droite ci-dessous:
Aux fins d'utilisation, le degré d'importance:	Aux fins d'utilisation, le degré d'exécution:
*** = très important	*** = parfaite exécution
** = important	** = bonne exécution - des lacunes en passe d'être comblées
* = pas important	* = piètre exécution
N = sans objet	O = pas d'exécution; N = sans objet

TABLEAU I. LES ACTIVITÉS CI-APRÈS ONT ÉTÉ EXAMINÉES PAR LE MÉCANISME DE COORDINATION APPROPRIÉ POUR LA GESTION INTÉGRÉE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES ET MARINES ET DE LEURS RESSOURCES.

DEGRÉ D'IMPORTANCE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DANS ACTION 21	DEGRÉ D'EXÉCUTION
***	A. Formuler et appliquer les politiques d'utilisation des terres et de l'eau et d'implantation.	**
***	B. Mettre en oeuvre les plans et programmes de gestion intégrée des zones côtières et marines et de développement durable aux niveaux appropriés.	*
***	C. Établir des profils des côtes en indiquant les zones critiques, notamment les zones érodées, les modes d'évolution des processus physiques, les conflits entre utilisateurs et les priorités en matière d'aménagement.	**
***	D. Évaluer préalablement l'impact sur l'environnement et observer et suivre systématiquement les grands projets et tenir compte systématiquement des résultats lors de la prise des décisions.	**
***	E. Établir des plans d'urgence pour les catastrophes naturelles et liées aux activités humaines, notamment les effets probables d'un éventuel changement climatique et d'une élévation du niveau de la mer ainsi que des plans d'urgence en cas de dégradations et pollution artificielles de l'environnement, y	**

	compris les déversements d'hydrocarbures et autres matériaux.	
***	F. Améliorer les établissements humains côtiers, en particulier en ce qui concerne le logement, l'eau potable et le traitement et l'évacuation des eaux usées, des déchets solides et des effluents industriels.	*
***	G. Évaluer périodiquement l'impact de facteurs et phénomènes externes, pour que les objectifs de gestion intégrée et de développement durable des zones côtières et de l'environnement marin puissent être atteints.	*
***	H. Protéger et restaurer les habitats vitaux détériorés.	*
***	I. Intégrer des programmes sectoriels de développement durable dans les domaines des établissements humains, de l'agriculture, du tourisme, de la pêche, des activités portuaires et industrielles utilisant ou affectant la zone côtière.	**
***	J. Adapter l'infrastructure et créer des emplois différents.	**
***	K. Mettre en valeur et former les ressources humaines.	**
***	L. Lancer des programmes d'éducation, de sensibilisation et d'information du public.	***
***	M. Promouvoir les technologies écologiquement rationnelles et les pratiques durables.	**
***	N. Formuler et appliquer simultanément des critères de qualité de l'environnement.	*

TABLEAU II. TECHNOLOGIE (MILIEU MARIN)

DEGRÉ D'IMPORTANCE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DANS ACTION 21	DEGRÉ D'EXÉCUTION
***	A. Appliquer des méthodes basées sur la prévention, la précaution et la prévision en vue d'éviter la dégradation du milieu marin, ainsi que de réduire les risques d'effets nuisibles à long terme ou irréversibles sur ce milieu.	**
***	B. Faire en sorte que les activités qui pourraient avoir des incidences nuisibles importantes sur le milieu marin soient évaluées préalablement.	*
***	C. Intégrer la protection du milieu marin aux politiques pertinentes touchant l'environnement général et le développement socio-économique.	*
***	D. Mettre au point, en cas de besoin, des mesures d'incitation économique favorisant l'application de technologies non polluantes et d'autres moyens compatibles avec	0

	l'internalisation des coûts écologiques, le principe pollueur-payeur par exemple, afin d'éviter la dégradation du milieu marin.	
***	E. Améliorer le niveau de vie des populations des zones côtières, en particulier dans les pays en développement, afin de contribuer à réduire la dégradation du milieu côtier et marin.	*
***	F. Surveiller de près, à l'intérieur de la zone économique exclusive, l'exploitation de la pêche ainsi que le transport de matières toxiques et autres matières dangereuses.	*

TABLEAU III. QUESTIONS D'ASSAINISSEMENT

DEGRÉ D'IMPORTANCE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DANS ACTION 21	DEGRÉ D'EXÉCUTION
***	A. Tenir compte des questions d'assainissement lors de la formulation ou du réexamen des plans de mise en valeur des zones côtières, y compris les plans de peuplement.	0
***	B. Construire des installations de traitement conformément aux politiques nationales.	0
***	C. Répartir des points de déversement sur le littoral de façon à maintenir un niveau acceptable de qualité de l'environnement et faire en sorte que les lieux de conchyliculture, les prises d'eau et les zones de baignade ne soient pas exposés à des agents pathogènes.	*
***	D. Promouvoir le traitement primaire des eaux d'égouts municipales déversées dans les cours d'eau, les estuaires et la mer, ou application d'autres méthodes appropriées selon les sites.	0
***	E. Adopter et améliorer des programmes de réglementation et de surveillance locaux, nationaux, sous-régionaux et régionaux, en tant que de besoin, pour contrôler le rejet des effluents en adoptant des directives minima concernant les eaux d'égouts et des critères de qualité de l'eau.	0

TABLEAU IV. AUTRES SOURCES DE POLLUTION DU MILIEU MARIN, LE GOUVERNEMENT A :

DEGRÉ D'IMPORTANCE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DANS ACTION 21	DEGRÉ D'EXÉCUTION
***	A. Établi des programmes de réglementation et de surveillance - ou amélioré ceux qui existent, selon le cas -- pour limiter les émissions de polluants, avec notamment application de techniques de recyclage.	*
***	B. Contribué à maintenir la qualité de l'environnement à un niveau acceptable en encourageant les évaluations de risques et d'impact sur le milieu.	*

***	C. Encouragé, là où il y a lieu, les évaluations et la coopération régionales face aux émissions ponctuelles de polluants provenant du milieu marin.	*
***	D. Pris des mesures en vue de faire cesser les émissions ou rejets de composés organohalogénés dans le milieu marin.	0
***	E. Pris des mesures en vue de réduire les émissions ou rejets d'autres composés organiques de synthèse dans le milieu marin.	0
***	F. Favorisé le contrôle des rejets d'azote et de phosphore résultant de l'activité humaine qui créent dans les eaux côtières des phénomènes, par exemple l'eutrophisation, qui menacent le milieu ou les richesses marines.	0
***	G. Pris des mesures en vue de mettre au point et de faire appliquer des techniques et modes d'utilisation des sols écologiquement rationnels pour limiter le ruissellement vers les cours d'eau et les estuaires d'effluents qui pollueraient ou endommageraient le milieu marin.	0
***	H. Encouragé l'utilisation de pesticides et d'engrais qui soient moins nocifs pour l'environnement de même que le remplacement par d'autres méthodes des moyens actuels de lutte contre les ravageurs, et envisagé d'interdire ceux de ces produits qui dégradent l'environnement.	*
***	I. Adopté, aux niveaux national, sous-régional et régional, de nouvelles mesures pour freiner les émissions de polluants émanant de sources diffuses, ce qui impose de fortement modifier la gestion des eaux usées et des déchets, de même que les modes de culture, d'exploitation minière, de construction et de transport.	*
***	J. Pris des mesures en vue de contrôler et prévenir l'érosion et l'ensablement provoqués par des activités humaines et notamment par les techniques et modes d'utilisation des sols et de construction.	**

TABLEAU V. FAIRE FACE AUX GRANDES INCERTITUDES QUI PÈSENT SUR LA GESTION DU MILIEU MARIN ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. À CETTE FIN, LE GOUVERNEMENT A ENTREPRIS :

DEGRÉ D'IMPORTANCE	DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DANS ACTION 21	DEGRÉ D'EXÉCUTION
***	A. De coordonner des programmes aux niveaux national et régional pour l'observation des phénomènes liés aux changements climatiques affectant les zones côtières et proches du littoral ainsi que des paramètres de recherche indispensables à la gestion des environnements marins et côtiers dans toutes les régions.	*

***	B. D'améliorer la prévision de l'état de la mer pour assurer la sécurité des habitants des zones côtières et l'efficacité des opérations maritimes.	0
***	C. D'adopter des mesures particulières pour s'adapter et faire face au risque de changement climatique et d'élévation du niveau des mers en élaborant des méthodes généralement acceptées.	0
***	D. De participer à l'évaluation de la vulnérabilité des zones côtières, à l'établissement de modèles et à la formulation de stratégies d'intervention, en particulier pour les zones prioritaires, telles que les petites îles, les régions de basse altitude et les zones côtières critiques.	*
***	E. D'identifier les programmes d'observation systématique du milieu marin en cours et prévus, en vue d'intégrer les activités et de fixer des priorités pour résoudre les incertitudes majeures concernant les océans et toutes les mers.	0
***	F. De lancer un programme de recherche pour déterminer les effets biologiques sur l'environnement marin de l'accroissement des niveaux de rayonnement ultraviolet par suite de l'appauvrissement de la couche d'ozone.	0
***	G. De procéder à une analyse, à des évaluations et à une observation systématique du rôle des océans en tant que puits de carbone.	0

TABLEAU VI. ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME DANS LES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT

TRANSPORT AÉRIEN	ÉVALUATION	TRANSPORT MARITIME	ÉVALUATION
1. Fréquence (vols externes)		1. Fréquence (navigation externe)	
2. Fréquence (vols internes)		2. Fréquence (navigation interne)	
3. Coopération régionale dans le domaine du transport aérien et de l'aviation civile		3. Coopération régionale dans le domaine de la navigation	
4. Coopération internationale		4. Coopération internationale	
5. Viabilité économique de la compagnie aérienne nationale		5. Viabilité économique de la (des) compagnie(s) nationale(s) de navigation	
6. Viabilité économique de la compagnie aérienne régionale		6. Viabilité économique de la (des) compagnie(s) régionale(s) de navigation	
7. Formation nationale aux aptitudes que demande le transport aérien		7. Formation nationale aux aptitudes que demande le transport maritime	
8. Accès à la formation aux aptitudes que demande le transport aérien à		8. Formation régionale aux aptitudes que demande le	

l'intérieur de la région		transport maritime	
9. Accès à une formation internationale aux aptitudes requises pour le transport aérien		9. Accès à une formation internationale aux aptitudes requises pour le transport maritime	
10. Adhésion à l'OACI			

ACTION 21 CHAPITRE 18 : PROTECTION DES RESSOURCES D'EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITÉ : APPLICATION D'APPROCHES INTÉGRÉES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>L'eau est une ressource abondante, mais mal valorisée. Les différents usages de l'eau ne représentent que près de 50% des ressources en eau disponibles annuellement. En matière d'hydroélectricité, le pays n'utilise que 2% de son potentiel réel.</p> <p>Cependant, l'implantation massive et anarchique des populations dans les grandes villes du pays ainsi que l'insuffisance d'assainissement et des systèmes d'épuration de l'eau, de collecte et de traitement des déchets, font que la qualité de l'eau se soit fortement dégradée.</p> <p>Pour pallier cela, les pouvoirs publics ont été amenés à développer des programmes d'accès à l'eau potable réalisés au bénéfice des populations et des activités urbaines dans le cadre de la SEEG, et à destination des zones rurales dans le cadre des programmes d'hydraulique villageoise.</p> <p>Le Gabon a mis en place plusieurs lois garantissant la protection des eaux :</p> <p>La loi n°16/93 (26 août 1993) relative à la protection et à l'amélioration de l'Environnement ;</p> <p>Le Code Forestier du 21 décembre 2001, relatif à la gestion du patrimoine forestier national ;</p> <p>La loi n°8/93 du 7 avril 1993, fixant le régime juridique de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique ;</p> <p>Les lois n°9/93 et 10/93 portant respectivement création du fonds spécial de l'eau et du fonds spécial de l'électricité (CNEE) permettant aux Municipalités, à leur demande, de réaliser les investissements nécessaires en matière de bornes-fontaines, d'éclairage public et d'extension des réseaux d'eau et d'électricité.</p> <p>La loi n°1/96 relative à la privatisation des entreprises publiques et parapubliques en difficulté, a clarifié les rôles respectifs de l'Etat et des opérateurs privés intervenant dans le secteur.</p> <p>En dehors du périmètre concédé, la desserte des populations, notamment pour ce qui concerne l'hydraulique villageoise et l'électricité rurale, relève de la responsabilité de l'Etat, soit sur financements propres, soit avec l'aide de la coopération internationale.</p> <p>Au Ministère des Mines, de l'Energie, du Pétrole et des Ressources hydrauliques, la Direction Générale de l'Energie et des Ressources Hydrauliques conçoit et élabore pour le compte de l'Etat tous les projets relatifs aux questions énergétiques. C'est dans cette optique qu'ont été élaborés les projets de recherche, de planification et de gestion des ressources en eau, par le biais des projets Hydrologie Nationale et Hydraulique Rurale.</p>	

Aspects intersectoriels

1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Bien Etre ; Planification ; Economie Forestière, Pêche et Environnement ; Ressources Hydrauliques ; Habitat et Urbanisme ; Santé Publique ; Lutte contre la Pauvreté ;..

2. Renforcement des capacités/technologies : Direction Générale de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, Laboratoire d'hydrologie de l'IRAF (CENAREST), Direction Générale des Etudes et Laboratoires, CENAP,....

3. Principaux groupes : Administration, Société civile, Secteur privé.

4. Aspects financiers : Etat; Fonds multilatéraux.

5. Coopération régionale/internationale : CEA, AIEA, COGEMA, UE, IEPF, UNESCO, ISESCO, CREPA, WWAP, PHI, OMM.

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

	1999	2000	2001	
Ressources d'eau douce (total des ressources internes/externes en million de m3)	48	50	54	
Prélèvements annuels d'eau douce en pourcentage de l'eau disponible	47	49	54	
Autres données: Le Gabon étant un pays forestier à 85%, ses disponibilités en eau douce sont très importantes, une évaluation de cette ressource est difficilement quantifiable.				

ACTION 21 CHAPITRE 19 : GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Elevée</p>	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Convention de Londres : a été signée en 1972 et ratifiée en 1983. - La Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques persistants (POPs) : signée en 2002 - La Convention de Rotterdam : processus en cours. - La Convention de Bale : processus en cours. - La Convention de Bamako : processus en cours. <p>En application desdites conventions, le Gabon procède à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet de commerce international. Par ailleurs, des responsables ont été désignés dans le but de renforcer ses capacités nationales pour la gestion rationnelle des substances chimiques.</p>	
<p>Aspects intersectoriels</p> <p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Environnement ; Agriculture ; Recherche Scientifique ; Santé ; Commerce ; Finances ; Mines et Energie.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies: Commissariat Général à la Documentation et à l'Immigration, Direction Générale des Mines et de la Géologie, Direction Générale de la Consommation, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Commerce, Direction Générale de l'Environnement, Direction de la Police Phytosanitaire.</p> <p>4. Principaux groupes : Administration, Société civile, Secteur privé.</p> <p>5. Aspects financiers : Etat ; aucune information complémentaire.</p> <p>6. Coopération régionale/internationale : CEMAC, FAO, OMS, Interpol, OMC.</p>	
<p>DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES</p>	
<p></p>	

ACTION 21 CHAPITRE 20 : GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS DANGEREUX, Y COMPRIS LA PRÉVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DE DÉCHETS DANGEREUX

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée			
ÉTAT DE LA SITUATION :			
<ul style="list-style-type: none"> • La Convention de Londres : a été signée en 1972 et ratifiée en 1983. • La Convention de Stockholm sur les Produits Organiques persistants (POPs) : signée en 2002. • La Convention de Rotterdam : processus en cours. • La Convention de Bamako : processus en cours . • La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination : processus en cours . 			
Observations additionnelles se rapportant au présent chapitre:			
Le nouveau Code minier a été promulgué, ainsi que la loi sur les rayonnements ionisants. Les travaux de réhabilitation du site d'exploitation de la COMUF (Mounana, Kayakaya à l'Est du pays) sont en cours.			
Aspects intersectoriels			
1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Environnement ; Agriculture ; Recherche Scientifique ; Santé ; Commerce ; Finances ; Mines et Energie.			
2. Renforcement des capacités/technologies : Commissariat Général à la Documentation et à l'Immigration, Direction Générale des Mines et de la Géologie, Direction Générale de la Consommation, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Commerce, Direction Générale de l'Environnement, Direction de la Police Phytosanitaire.			
3.Principaux groupes : Administration, Société civile, Secteur privé			
4. Aspects financiers : Etat; aucune information complémentaire.			
5. Coopération régionale/internationale : AIEA, COGEMA, CEA.			
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES			
			Dernière année connue 19__
Production de déchets dangereux (t)			
Importation de déchets dangereux (t)			
Exportation de déchets dangereux (t)			
Superficie contaminée par des déchets dangereux (km ²)			
Montants dépensés pour le traitement des déchets dangereux			
Autres données			

ACTION 21 CHAPITRE 21 : GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS SOLIDES ET QUESTIONS RELATIVES AUX EAUX USÉES

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée			
ÉTAT DE LA SITUATION :			

La loi n°16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement régleme ce secteur d'activité en harmonie avec certains textes réglementaires de la municipalité de Libreville portant règlement sanitaire d'hygiène et de salubrité publique, pour la Commune de Libreville. D'autres municipalités ont des textes similaires pour la gestion de leur commune respectives.

Au niveau national, la Loi n°1/95 portant politique nationale de la santé, crée l'Institut National d'Assainissement et d'Hygiène Publique ;

Le Décret n°00820/PR/MSPP du 07 juillet 2001, porte organisation et fonctionnement de l'Institut National d'Assainissement et d'Hygiène Publique ;

La gestion des déchets dans les différentes villes, n'est pas encore bien organisée. Cependant, un projet sur le traitement des déchets, conjointement mené par l'Etat gabonais et la SEDEP est en cours de réalisation.

Aspects intersectoriels

1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Environnement ; Santé Publique ; Lutte contre la Pauvreté ; Intérieur ; Mines et Ressources Hydrauliques ; Communication ; Education Populaire ; Habitat ; Aménagement du Territoire.

2. Renforcement des capacités/technologies : Administration, Municipalités.

3. Principaux groupes : Administration, Société civile, Secteur privé.

4. Aspects financiers : Etat, Secteur privé.

5. Coopération régionale/internationale : AMAC , OMS, PNUD/PNUE, Banque Mondiale, PNUD/Habitat.

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES

			Dernière année connue 199_
Production de déchets industriels et urbains (t)			
Déchets évacués (kg/habitant)			
Montants dépensés pour l'enlèvement et le traitement des déchets			
Taux de recyclage des déchets			
Évacuation des déchets urbains (kg/habitant)			
Taux de réduction de la production de déchets par unité de PIB (t/an)			
Autres données			

ACTION 21 CHAPITRE 22 : GESTION SÛRE ET ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DÉCHETS RADIOACTIFS

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION :</p> <p>La gestion des déchets radioactifs incombe aux sociétés minières qui exploitent les minerais radioactifs tout en se référant à la politique de gestion y relative conçue aux Ministères de l'Environnement et des Mines (loi 16/93 et Code minier).</p> <p>A cet effet, une Commission Interministérielle a été mise en place pour la gestion et le suivi des sites de la COMUF à Mounana et à Kayakaya.</p>	
<p>Aspects intersectoriels</p> <p>1. Structure de la prise de décisions : Ministères en charge de : Environnement ; Santé Publique ; Intérieur ; Mines et Ressources Hydrauliques ; Communication ; Education Populaire ; Aménagement du Territoire.</p> <p>2. Renforcement des capacités/technologies : Administration, Secteur privé, Société civile.</p> <p>3. Principaux groupes : Administration, Secteur privé, Société civile.</p> <p>4. Aspects financiers : Etat, Secteur privé.</p> <p>5. Coopération régionale/internationale : AIEA, COGEMA, CEA.</p>	
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES	

ACTION 21 CHAPITRES 23-32 : PRINCIPAUX GROUPES

Les divers chapitres d'Action 21 rendent compte également du rôle des principaux groupes. On donne ci-après, un résumé des principaux objectifs énoncés dans Action 21. Veuillez cocher les cases appropriées et décrire brièvement toutes mesures ou tous obstacles importants que vous avez pu prendre ou rencontrer.

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PRINCIPAUX GROUPES À LA CONDUITE DES AFFAIRES AUX NIVEAUX NATIONAL ET LOCAL

Chapitre. 24 : ACTION MONDIALE EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été signée le 17 juillet 1980 et ratifiée le 21 janvier 1983.

24.a accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision :

La Constitution garantit aux femmes leurs droits fondamentaux. Ainsi, la prise en compte des femmes dans les postes de décision au gouvernement, dans les secteurs public et privé, au parlement est effective. Cependant, elles restent en nombre insuffisant (5 femmes sur 39 membres dans le Gouvernement, avant 1993 il y a eu une femme au poste de Gouverneur), des efforts doivent être poursuivis.

Tableau 1 : Evolution de la représentation féminine à l'Assemblée Nationale

- Période
- Total
- Hommes
- Femme
- % femmes

- 1990 - 1996
- 120
- 114
- 6
- 5

- 1996 - 2001
- 120
- 109
- 11
- 9,2

- 2001 - 2006
- 120
-
-
-

Tableau 2 : Représentation féminine au Sénat

- Période
- Total
- Hommes
- Femme
- % femmes

- 1996 - 2002
- 91
- 80
- 11
- 12

24.b évaluer, examiner, réviser et appliquer les programmes et matériels pédagogiques en vue de promouvoir la diffusion de connaissances différenciées selon le sexe

- la réalisation de nombreuses campagnes de sensibilisation permettant aux femmes de lutter contre l'esprit de facilité, le complexe d'infériorité, la peur d'entreprendre et à agir sans contrainte ;
- l'organisation de séminaires de formation sur le concept genre à tous les niveaux (ONG et association féminines en 1999, les secrétaires généraux des administrations publiques des directeurs de sociétés privées, les membres du Gouvernement, des cadres de la Vice Présidence de la République, cellule inter-ministérielle chargée d'élaborer les stratégies en vue de la réduction de la pauvreté) ;
- la mise en place avec la collaboration du PNUD d'un observatoire des Droits de la femme et de la parité ;
- la mise en place de mesures particulières liées à la nature de la femme et à sa fonction procréatrice (le congé de maternité en plus du congé annuel, le droit d'allaitement, l'interdiction aux travaux de nuit et ceux dépassant ses forces, etc.)

24.d mettre en place, pour 2005, des mécanismes permettant d'évaluer la mise en oeuvre des politiques et programmes en matière de développement et d'environnement ainsi que leurs effets sur les femmes:

L'instauration de la liberté d'opinion dans notre pays, en 1990 a permis l'émergence des associations et ONG de défense des Droits des Femmes. Il y a ensuite eu la mise en place d'une coordination des ONGs et associations féminines (CORFEM), partenaire du Ministère de la Famille, de la Protection de l'Enfance et de la Promotion de la Femme.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

Au Gabon, la loi établit l'égalité de chances pour tous les citoyens sans distinction de sexes. Actuellement, on évalue à près de 33% le nombre de femmes dans la fonction publique et de 10% au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat).

Chapitre. 25 : RÔLE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS LA PROMOTION D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

25.a établir un cadre visant à promouvoir le dialogue entre les jeunes et les autorités à tous les niveaux et créer des mécanismes leur permettant d'accéder à l'information et d'exprimer leur point de vue sur la mise en oeuvre d'Action 21:

Le Gabon compte depuis une décennie une multitude d'associations et de regroupements de jeunes.

25.b réduire le niveau de chômage des jeunes:

Actuellement, le Gabon compte près de 50.000 chômeurs d'où l'existence de l'Office National pour l'Emploi. Plusieurs actions ont été menées. Un Pacte National pour l'emploi a été élaboré et signé par le Gouvernement et les partenaires sociaux en vue de promouvoir l'emploi (2000). Plusieurs forums régionaux pour l'emploi se sont tenus. Des Centres de formation professionnelle et de perfectionnement existent dans toutes les provinces. Des mini projets avec des financements Etat gabonais, Elf Gabon/Etat gabonais par l'IGAD ont permis à des jeunes de s'installer pour faire de l'agriculture.

Un mécanisme de crédit-impôts a été mis en place par le Gouvernement en faveur des entreprises qui fournissent un effort dans la création d'emploi, notamment l'emploi des jeunes.

En matière de pêche, plusieurs centres ont été ouverts : un centre de formation pour la pêche artisanale au Port-Môle de Libreville; deux centres d'appui à la pêche à Owendo et Port Gentil ; un centre de formation à la pisciculture à la Peyrie (Libreville).

L'ouverture d'une Ecole des métiers du bois est prévue.

25.c veiller, à ce que plus de la moitié des jeunes -- garçons et filles -- bénéficient d'un enseignement secondaire ou d'une formation professionnelle appropriés:

Cette politique est mise en oeuvre par le Gabon avant la Conférence de Rio.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

L'action en faveur de l'emploi des jeunes s'est accompagnée d'une réorganisation de la formation professionnelle, domaine réservé au Ministère de la Formation Professionnelle et de la réinsertion Sociale.

Chapitre. 26 : RECONNAISSANCE ET RENFORCEMENT DU RÔLE DES POPULATIONS AUTOCHTONES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS.

26.a établir un processus susceptible de donner aux populations autochtones des moyens d'action -- à l'aide de politiques et instruments juridiques appropriés :

La loi n°15/97 sur la décentralisation et le Code forestier prévoient une implication plus active des populations locales.

26.b arrangements pour renforcer la participation active des populations autochtones à l'élaboration des politiques nationales:

Les populations sont représentées par certaines ONGs et les élus locaux.

26.c faire participer les populations autochtones, aux échelons national et local, aux stratégies de gestion des ressources :

Les populations sont consultées dans le cadre de projets de développement, notamment dans le cadre du programme d'hydraulique villageoise, par la mise en place de comités de points d'eau lors de l'installation de pompes à motricité humaine dans les villages.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous-plaît, sur cette page) :

De manière générale, le Code forestier, la Loi n°16/93 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement et d'autres dispositions législatives et réglementaires prévoient actuellement une consultation préalable des populations locales avant d'entreprendre toute action dans leurs zones.

Dans les aires protégées, l'Etat, avec le concours du secteur privé, met en place des actions de formation des communautés afin de renforcer les capacités locales, de stimuler la création d'organisations non gouvernementales locales et d'encourager l'entreprenariat local.

Chapitre. 27 : RENFORCEMENT DU RÔLE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : PARTENAIRES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

27.a mettre au point des mécanismes permettant aux ONGs de jouer effectivement leur rôle de partenaires responsables:

La loi n°35/62 du 10/12/62 portant création des associations existe avant la Conférence de Rio

27.b passer en revue les procédures et mécanismes officiels relatifs à la participation des ONGs à la prise des décisions et à leur application :

Le Conseil Economique et Social (CES), dans son rôle de représentant de la société civile, participe au processus de la prise de décisions.

27.c encourager et autoriser les ONG à participer à la conception, à la mise en place et à l'évaluation des mécanismes officiels chargés d'assurer le suivi de l'application d'Action 21 :

Les ONGs environnementales ont été impliquées dans la mise en œuvre des Conventions de Rio.

27.d instaurer au niveau national, un dialogue mutuellement produit entre les ONGs et les gouvernements :

Le mécanisme de l'Etat pour assurer ce dialogue est le Conseil Economique et Social. Plusieurs autres mécanismes existent à différents niveaux sectoriels.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous-plaît, sur cette page) :

L'avis des ONGs est de plus en plus sollicité par les pouvoirs publics pour la prise de décisions. Elles prennent part à tous les exercices de planification au niveau national et sectoriel.

Chapitre. 28 : INITIATIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES À L'APPUI D'ACTION 21.

28.a encourager les collectivités locales à assurer l'exécution et le suivi de programmes visant à assurer la représentation des femmes et des jeunes dans les instances locales de prises des décisions:

Les pouvoirs publics s'appuient sur des actions participatives pour la mise en œuvre d'Action 21.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

La participation des collectivités locales se fait dans le cadre de la décentralisation dans les Assemblées départementales et les municipalités.

Chapitre. 29 : RENFORCEMENT DU RÔLE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS SYNDICATS.

29.a pleine participation des travailleurs à l'accomplissement et à l'évolution d'Action 21:

Il y a eu une participation effective des travailleurs dans la mise en place des actions suivantes menées de manière tripartite : révision du Code du Travail (2000) ; élaboration et adoption d'un Pacte National pour l'Emploi (2000) ; validation du plan d'actions sur la Sécurité et la Santé au travail (2002).

29.b (d'ici l'an 2005),

promouvoir la ratification des Conventions de l'OIT;

Les Conventions de l'OIT relatives à la liberté syndicale, à la représentation des travailleurs et au tripartisme ont été ratifiées avant le Sommet de Rio, à savoir les Conventions 87,98,135,144, et 154.

mettre en place des mécanismes bipartites et tripartites pour traiter des questions de sécurité, de santé et de développement durable;

Un Comité Technique Consultatif tripartite (Etat- Employeurs-Travailleurs) pour la Sécurité et la Santé au travail est institué, l'arrêté n° 000808/MTRHFP/SG/IGHMT du 21/11/1995 en fixe la composition et en régleme le fonctionnement.

29c) accroître le nombre de conventions collectives sur l'environnement;

29d) réduire l'incidence des accidents et des blessures au travail;

Un plan d'action sur la Sécurité et la Santé au travail a été validé en 2002. Il vise entre autres, la réduction des risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).

29e) développer l'instruction et la formation des travailleurs:

Plusieurs séminaires de formation en faveur des travailleurs regroupés en syndicats ont été réalisés.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il- vous- plaît, sur cette page) :

Les travailleurs jouent un rôle de plus en plus important dans la lutte contre la pauvreté aux côtés des autres partenaires que sont l'Etat et le Patronat. Ce partenariat qui participe au renforcement du dialogue social prôné par l'Etat, avec l'aide du PNUD et du BIT, vise essentiellement à prévenir les conflits de travail, à promouvoir l'harmonisation des relations professionnelles et le plein emploi. La participation des travailleurs aux institutions impliquées dans le développement durable (Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Office National de l'Emploi, Fonds d'Insertion et de Réinsertion) est une preuve du renforcement de leur rôle dans l'évolution d'Action 21.

Chapitre 30 : RENFORCEMENT DU RÔLE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

30.a augmenter le rendement d'utilisation des ressources, notamment en accroissant le réemploi et le recyclage des résidus et à réduire la quantité de déchets rejetés pour une production donnée:

Des politiques gouvernementales encouragent la réalisation de l'objectif ci-dessus.

30.b encourager l'application du concept de gestion rationnelle des entreprises en ce qui concerne l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles par les entrepreneurs:

Énumérer toutes actions engagées dans ce domaine :

Certification, plans d'aménagement, Etudes d'impacts, normes ISO 14002, création de départements et divisions Sécurité/Environnement/Santé, Comités Développement Durable,...

30.c accroître le nombre des entreprises qui appuient et appliquent des politiques de développement durable:

Certaines entreprises ont adopté des politiques de développement durable.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

Chapitre. 31 : COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE.**31.a favoriser l'échange de connaissances et de points de vue entre la communauté scientifique et technique et le grand public:**

Le LUTO, l'ADIE-PRGIE et les instituts du CENAREST participent à la promotion et à l'échange de l'information scientifique.

31.b accroître, améliorer et favoriser l'acceptation, au niveau international, des codes de pratique et des lignes directrices relatifs à la science et à la technique et au rôle qu'elles jouent pour concilier environnement et développement:

Les Familles Thématiques de l'ADIE visent à améliorer les méthodologies et les meilleures pratiques au niveau régional.

Les programmes du LUTO et la Fondation RAPONDA WALKER participent également à l'échange de points de vue scientifique sur des questions culturelles.

Brèves observations sur ce chapitre qui n'ont pas déjà été faites au chapitre 35 (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

Le renforcement du département information technologie du CENAREST pourrait aider à vulgariser les connaissances scientifiques disponibles.

Chapitre. 32: RENFORCEMENT DU RÔLE DES AGRICULTEURS.

32.a promouvoir et encourager des pratiques et techniques agricoles écologiquement viables:

Aucune donnée n'existe et les agriculteurs utilisent toujours la culture sur brûlis.

32.b élaborer un cadre d'action qui, au moyen d'incitations et d'avantages, encourage les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles efficaces et écologiquement viables:

Ceci se fait au niveau de la ceinture verte autour de Libreville et des projets IGAD.

32.c accroître la participation des organisations d'agriculteurs à la conception et à l'exécution de politiques de développement durable:

Des coopératives existent.

Brèves observations sur ce chapitre (pas plus de 100 mots) (tout dire, s'il vous plaît, sur cette page) :

L'avenir de tout pays passe par le développement d'une agriculture moderne assurant ainsi la sécurité alimentaire à plusieurs composantes (accessibilité et approvisionnement). Pour l'heure près de 80% de l'alimentation du Gabon, provient de l'extérieur. Toutefois les projets suivants sont en cours ou prévus :

- la réorganisation du Ministère de l'Agriculture ; de la recherche agricole et la vulgarisation des techniques, sur la base d'un pré-financement Gabon/Banque mondiale de 600,000 \$US. La contribution de la Banque mondiale s'élève à 14,6 millions de US\$:
- le développement rural en général (production, élevage, commercialisation et l'épargne/crédit), sur un financement APG/FIDA de 9 millions US\$ qui couvrira en 4 ans, 5 provinces (Nord et Est) ;
- une expérience menée dans le cadre du renforcement des capacités d'encadrement des producteurs agricoles, avec l'aide de la Banque Mondiale, a conduit à la création du projet pilote des services agricoles (PPSA). Ce projet vise à la formation des producteurs avec l'aide des services décentralisés du Ministère de l'agriculture dans les zones de production.

ACTION 21 CHAPITRE 33 : RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS

Il est rendu compte aussi des ressources et mécanismes financiers dans chaque chapitre du secteur d'Action 21 qui s'y rapporte. On présente sommairement ici, dans une perspective plus large, les politiques financières nationales (y compris APD) intérieures et extérieures.

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée						
ÉTAT DE LA SITUATION :						
<p>La coordination est assurée par les Ministères de la Planification et des Finances. Pour tendre vers un développement durable, la nouvelle stratégie à long terme vise la capitalisation des ressources financières publiques générées par l'exploitation des ressources naturelles afin de financer des investissements physiques. L'aide publique au développement dont a bénéficié le Gabon en 1993 s'élevait à 64 millions de US \$ dont 3% provenait des Nations Unies.</p>						
CHANGEMENTS APPORTÉS AU BUDGET DE L'ÉTAT DANS LA PERSPECTIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE :						
<p>La stratégie de développement rural est une composante essentielle de la loi de Développement et d'Aménagement du Territoire, le projet Forêt et Environnement (PFE), l'utilisation des énergies renouvelables en milieu rural, Les mécanismes du GEF pour l'élaboration des stratégies en matière d'environnement ; le développement du réseau routier sur financement BAD et UE et les micro-projets.</p>						
NOUVEAUX INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES :						
APIP (Guichet Unique), FODEX, FAGA, la Charte des investissements, SODIGAB.						
SUPPRESSION DE SUBVENTIONS PRÉJUDICIALES À L'ENVIRONNEMENT : Aucune information.						
Questions de politiques d'Aide Publique au Développement						
Le Gabon est un pays bénéficiaire.						
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES						
	1992	1993	1994	1995	1996	
Financements d'APD fournis ou reçus (total en millions de dollars É.-U.)	62,1	64				
Flux nets de capitaux externes en provenance de toutes les sources en % du PIB	2,0					
Autres données						

ACTION 21 CHAPITRE 34 : TRANSFERT DE TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPÉRATION ET CRÉATION DE CAPACITÉS

Cette question est également traitée dans chaque chapitre du secteur d'Action 21 qui s'y rapporte. On présente sommairement ici dans une perspective plus large, les politiques suivies et les actions engagées par les pays qui ont trait au chapitre 34.

<p>PRIORITÉ NATIONALE : Moyenne</p>
<p>ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LES LIENS ENTRE RÉSEAUX/SYSTÈMES NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX D'INFORMATION :</p> <p>MOYENS D'ACTION :</p> <p>Mise en place de réseaux d'informations (PRGIE) , sites web, réseaux d'experts, centres de documentation , Réseau des Journalistes Environnementaux d'Afrique Centrale (REJEAC).</p>
<p>Décrivez toute action engagée au niveau national ou local concernant les efforts déployés pour promouvoir des modes de production non polluants et/ou les concepts d'éco-efficacité. Cela pourra comprendre formation, arrangements financiers préférentiels, diffusion d'information et modification des appareils juridiques ou réglementaires.</p> <p>Formations de troisième cycle à l'ENEF ; Nouvelles dispositions réglementaires ; SIGEF ; Promotion de l'utilisation des technologies dites propres ;</p> <p>Donnez des informations sur l'adoption de systèmes de gestion de l'environnement. Réaction nationale aux normes applicables aux systèmes de gestion de l'environnement comme la série ISO 14000 et autres. Veuillez noter les efforts fournis au niveau national pour en promouvoir l'adoption et la mise en place d'une infrastructure d'attestation pour faciliter l'accès des industries locales à ces normes.</p> <p>En vue de promouvoir et conserver le réseau commercial des bois gabonais et pour préserver l'environnement global du secteur forestier, le Gabon a organisé avec la collaboration de l'UE via le WWF, un séminaire national d'information et de sensibilisation sur l'aménagement durable et la certification des bois. Ce séminaire avait regroupé les principaux opérateurs économiques du secteur et l'ensemble des administrations gabonaises concernées par la certification des bois. Certains responsables des organismes tels que FSC et ISO ont été conviés et une communication devait être présentée à l'assistance. Des réflexions sont menées sur l'applicabilité des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) animées par l'OIBT et l'OAB.</p> <p>Énumérez et décrivez les programmes ou travaux en cours pour transférer des techniques écologiquement rationnelles aux petites et moyennes entreprises. Veuillez noter les efforts qui sont faits pour faciliter l'accès aux ressources financières et autres stratégies de transfert.</p> <p>Le Gabon souhaite bénéficier du transfert de techniques écologiquement viables de la part des pays industrialisés.</p>

ACTION 21 CHAPITRE 35 : LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée			
ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE SAVOIR SCIENTIFIQUE NATIONAL, LES BESOINS DE LA RECHERCHE ET LES PRIORITÉS :			
<p>Les besoins du savoir scientifique sont une priorité pour un pays en développement. Le Gabon espère qu'en conformité avec le chapitre 35 d'Action 21, la communauté internationale permettra un renforcement des capacités.</p>			
MESURES PRISES POUR PROMOUVOIR LE SAVOIR SCIENTIFIQUE, AMÉLIORER L'APPAREIL SCIENTIFIQUE À LONG TERME ET RENFORCER LE POTENTIEL ET LA CAPACITÉ DANS CE DOMAINE :			
<p>L'Université des Sciences et Techniques de Masuku et le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) ; la loi d'orientation sur la recherche ; L'Université des Sciences de la Santé ; le CENAREST a établi des relations avec l'Université de Wageningen (Hollande) ;</p>			
<p>Dans le cadre des formations de troisième cycle (DESS) à l'ENEF, l'Université Omar Bongo a signé des conventions avec d'autres universités étrangères.</p>			
<p>Une collaboration entre l'Université des Nations Unies/Recherche a été récemment établie par le canal de l'Institut Africain d'Informatique (IAI) installé au Gabon.</p>			
<p>Une coopération en matière de recherche va être intensifiée entre l'ONUSA et le Gabon.</p>			
<p>Une collaboration vient d'être signée entre l'Université de Masuku et le Centre de transfert de Technologie de Tokyo.</p>			
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES			
	1999	2000	2001
Nombre de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens engagés dans la recherche et le développement expérimental	217		
Total des montants dépensés pour la recherche et le développement expérimental (équival. dollars É.-U.)			
Autres données			

ACTION 21 CHAPITRE 36 : PROMOTION DE L'ÉDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE L'INFORMATION

PRIORITÉ NATIONALE : Elevée			
ÉTAT DE LA SITUATION :			
<p>L'éducation constitue un secteur-clé pour le développement humain et socio-économique durable du pays. Pour ce faire une collaboration très importante existe à l'heure actuelle avec la France, la BAD et les autres bailleurs de fonds. L'UNESCO y joue un rôle prépondérant à travers sa commission nationale gabonaise.</p> <p>Avec l'aide du FNUAP, le pays a mis en œuvre un programme multisectoriel IEC qui s'attèle à développer et renforcer l'éducation des populations dans tous les domaines du développement. Le Ministère de l'Education populaire a la charge de l'Education de masse.</p> <p>36a) Réorientation de l'éducation vers la réalisation d'un développement durable: Au niveau de la formation, l'école primaire enseigne depuis près de deux ans, un module orienté vers la connaissance et la préservation de l'environnement global et immédiat. Les médias diffusent des émissions environnementales destinées au grand public.</p> <p>36b) Sensibilisation accrue du public: Elle est assurée par certaines ONGs plus poussées vers les couches jeunes, l'ADIE-PRGIE, ECOFAC, WWF, ASF, Les Amis du Pangolin, ACDAC, World Promus, .</p> <p>36c) Promotion de la formation: Jusqu'en 1990, on relevait une carence d'établissements primaires; il s'en est suivi une surcharge des classes disponibles (un enseignant pour environ 70 élèves). En 1994, la situation s'est améliorée avec la construction de plus de 1.244 salles de classes, (sur financement BAD et FED) ; mais le nombre d'enseignants reste toujours faible, ce qui joue beaucoup sur la qualité de l'enseignement au cycle primaire. L'entrée à l'université est également limitée par les structures d'accueil.</p> <p>RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES : Les ONGs jouent un rôle important dans la sensibilisation .</p> <p>FINANCEMENT ET ÉVALUATION DU COÛT DU TRAVAIL : La Banque mondiale envisage d'intervenir pour 20 millions de US \$ dans la réorganisation des activités du Ministère de l'Education Nationale. L'UNICEF agira dans un projet-pilote concernant trois Ministères pour améliorer la qualité et le niveau de l'Education, dans le cadre du programme pays entre 1997 et l'an 2000.</p> <p>Le FNUAP et l'UNESCO agissent dans le projet "Information, Education, Communication" (IEC) pour développer une méthode d'alphabétisation par ordinateur. En plus du projet IEC, l'UNESCO appuie le Gabon dans la formulation d'un plan national pour l'Education Pour Tous (EPT).</p>			
DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES			
		1992	2000
Taux d'alphabétisation des hommes		76	94,2
Taux d'alphabétisation des femmes		50	92,8
Pourcentage d'enfants qui achèvent le cycle primaire		70	94
Nombre moyen d'années de scolarité		06	
% du PNB dépensé pour l'éducation		3,5	

Nombre de filles pour 100 garçons dans le secondaire		40*		
Nombre de femmes pour 100 hommes dans la population active		55		
Autres données: * = 1991				

**ACTION 21 CHAPITRE 37 : MÉCANISMES NATIONAUX ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Le renforcement des capacités nationales est traité également dans les chapitres consacrés aux secteurs.

bailleurs de fonds : Vous pourriez peut-être dire ici comment Action 21 a influé sur votre politique d'APD dans ce domaine.

Pays en développement : Vous pourriez peut-être décrire ici tous nouveaux mécanismes nationaux de renforcement des capacités dont vous auriez pu vous doter -- et tous changements intervenus dans le domaine de la coopération technique.

PRIORITÉ NATIONALE : Très élevée	
<p>ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE RENFORCEMENT ENDOGÈNE DES CAPACITÉS NATIONALES :</p> <p>Action 21 a joué un rôle non négligeable dans la politique du pays bien que les moyens financiers liés à sa mise en œuvre n'aient pas toujours été débloqués. Les mécanismes de renforcement des capacités ont bénéficié d'aides bilatérales. On note une légère amélioration de l'APD.</p>	

ACTION 21 CHAPITRE 38 : ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX**Chapitre. 38 : Bref résumé de toute action particulière du système des Nations Unies concernant ce pays ou État :**

Le Gabon coopère avec tous les organes et institutions spécialisés des Nations Unies. Les actions menées rentrent dans le cadre général de sa politique de développement.

ACTION 21 CHAPITRE 39 : INSTRUMENTS ET MÉCANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Ch. 39: La question des instruments juridiques internationaux est traitée dans les chapitres sectoriels pertinents. Ceci est une liste des principaux accords/conventions (dont il n'a pas encore été rendu compte) auxquels on a adhéré et qui se rapportent à Action 21 :

Le Gabon a signé et ratifié la plupart des conventions internationales relatives à la conservation de la nature.

- Abidjan, ratifiée en 1989.
- Biodiversité, ratifiée en 1996.
- Bruxelles, ratifiée en 1982.
- Changements climatiques, ratifiée en 1997.
- CITES Washington, ratifiée en 1989.
- Désertification, ratifiée en 1997.
- Londres, ratifiée en 1983.
- MARPOL, signé en 1978.
- Montréal, ratifiée en 1994 et amendée en 2000.
- Patrimoine Mondial, ratifiée en 1986.
- RAMSAR , ratifiée en 1987.
- Rejets en mer, ratifiée en 1972.

ACTION 21 CHAPITRE 40 : L'INFORMATION POUR LA PRISE DES DÉCISIONS

Ce chapitre est traité également dans le cadre des chapitres sectoriels et d'autres du présent profil. Le tableau récapitulatif ci-dessous donne un aperçu de l'appréciation que font les autorités nationales de l'information dont ils disposent sur la prise des décisions.

Appréciation des données et de l'information disponibles aux fins de prise des décisions

Chapitres d'Action 21		Très bonnes	Bonnes	Quelques bonnes données mais beaucoup de lacunes	Médiocres	Observations
2.	Coopération et commerce internationaux		X			
3.	Lutte contre la pauvreté			X		
4.	Modifications des modes de communication		X			
5.	Dynamique démographique et durabilité		X			
6.	Santé		X			
7.	Établissements humains			X		
8.	Intégration de la problématique environnementale-développement dans la prise des décisions		X			
9.	Protection de l'atmosphère			X		
10.	Planification et gestion intégrées des ressources en terres		X			
11.	Lutte contre le déboisement		X			
12.	Lutte contre la désertification et la sécheresse			X		
13.	Mise en valeur durable des montagnes				X	
14.	Promotion d'un développement agricole et rural durable			X		
15.	Préservation de la diversité biologique		X			
16.	Biotechniques				X	
17.	Océans, mers, zones			X		

	côtières et leurs ressources biologiques					
18.	Ressources en eau				X	
19.	Substances chimiques toxiques				X	
20.	Déchets dangereux				X	
21.	Déchets solides		X			
22.	Déchets radioactifs				X	
24.	Femmes et développement durable			X		
25.	Enfants et jeunes			X		
26.	Populations autochtones			X		
27.	Organisations non gouvernementales		X			
28.	Autorités locales			X		
29.	Les travailleurs et leurs syndicats			X		
30.	Commerce et industrie			X		
31.	Communauté scientifique et technique			X		
32.	Les agriculteurs				X	
33.	Ressources et mécanismes financiers			X		
34.	Technologie, coopération et renforcement des capacités				X	
35.	La science au service d'un développement durable			X		
36.	Éducation, sensibilisation du public et formation		X			
37.	Coopération internationale pour le renforcement des capacités			X		
38.	Arrangements institutionnels internationaux		X			
39.	Instruments juridiques internationaux		X			
40.	L'information pour la prise de décisions				X	
Observations additionnelles						
Aucune information.						

DONNÉES/INDICATEURS STATISTIQUES				
		1993	Dernière année connue 1996	
Nombre de téléphones utilisés par centaines d'habitants		2,4	33,5	
Autres données				